

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

p. 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1842 - 21 novembre 2003 - prix : 1 €

L'accord sur les retraites complémentaires

**Les patrons
programmement
la baisse
du revenu
des retraités**

p. 5

■ **RMA**

**Du travail
gratuit
pour les
patrons** p. 2

■ **Saint-Nazaire**

**Un terrible
accident
et ses
responsables** p. 5

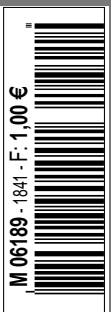
■ **Enseignement**

**Un «débat»
mais pas
de moyens** p. 7

Sécurité sociale

p. 3

Les abus sont du côté de l'État



M 06189 - 1841 - F - 1,00 €

Le patronat peut dire encore une fois merci à Fillon

Leur société

- p.4 ■ Recherche : un budget au service des intérêts privés
- Parlement européen : les préjugés entravent la recherche
- Référendum aux Antilles
- p.5 ■ Non à la baisse des retraites complémentaires
- p.6 ■ Après l'incendie de l'école juive de Gagny
- p.7 ■ Chômeurs : qui sème la misère récolte la tempête
- Le marché des pays de l'Europe centrale
- p.12 ■ Débitants de tabac : le gouvernement met le filtre
- Parlement européen : conditions de travail des gens de mer et dockers
- p.16 ■ Euro Disney : les milliards versés par l'État ?
- Futuroscope : valse des fonds publics

Tribune

- p.6 ■ Ensemble, pour un programme de classe

Enseignement

- p.10 ■ "Réforme" des universités
- Médecine scolaire
- Le grand "débat" de l'éducation mais pas de moyens
- Non aux licenciements des aides-éducateurs

Dans le monde

- p.8-9 ■ Grande-Bretagne : le sommet du désastre irakien
- Italie : des larmes et de la chair à canon
- Allemagne : IG Farben dissoute

Dans les entreprises

- p.13 ■ Alstom-Chantiers de l'Atlantique (Saint-Nazaire)
- Catastrophe du pic de Bure
- A Issoire et aux Ancires (Puy-de-Dôme)
- p.14 ■ Grève dans une clinique tourangelle
- Hôpital de la Pitié-Salpêtrière (Paris 13)
- Logements sociaux
- p.15 ■ Centre de tri JJ Bosc-Bordeaux
- Une société qui n'est pas faite pour les handicapés

François Fillon est constamment sur la brèche. Ce ministre des Affaires anti-sociales et du Travail poursuit systématiquement son entreprise de démolition des droits sociaux, après s'être occupé, il y a quelque temps, du démantèlement de la retraite des salariés.

Sa malfeasance se déploie dans « la refonte » des règles de la négociation collective, qui permettrait au patronat de remettre en cause des mesures prises au niveau interprofessionnel par des accords de branche, et même des accords d'entreprise qui pourraient être encore moins favorables aux salariés en dérogeant aux accords de branche. Au bout de la chaîne, tout se déciderait au niveau de chaque patron qui n'aurait en face de lui que des interlocuteurs qu'il aurait choisis : comme c'est déjà le cas aujourd'hui dans bien des entreprises.

Autre volet de son activité destructrice, la mise en place du RMA (le Revenu minimum d'activité), dont la création doit être confirmée par l'Assemblée nationale ces jours-ci, qui devrait compléter, nous disent les sirènes du gouvernement, le RMI.

Il s'agit de proposer à ceux (ils sont 1,07 million) qui touchent le RMI (sigle qui signifie, rappelons-le, « Revenu minimum d'insertion ») un Revenu minimum d'activité à hauteur du Smic pour un travail de 20



RMI, RMA...mais toujours pas de boulot !

heures minimum par semaine dans une entreprise du secteur privé ou du secteur associatif. Pour les bénéficiaires (si l'on ose les appeler ainsi) de cette formule, cela se traduirait par 183 euros de plus que ce qu'ils touchaient comme Rmistes.

Mais le véritable bénéficiaire ne sera pas tant le salarié que son patron. Ce dernier percevra, grâce à cette formule, l'équivalent du RMI, qui lui sera versé à partir de 2004 par le département ; il n'aura donc que 183 euros par mois à sortir de son escarcelle. Ce n'est pas encore le travail forcé, mais c'est déjà du travail à très bon marché. Ce serait, ose affirmer ce ministre du Travail, des Affaires sociales et de... la Solidarité (la solidarité avec le baron Seillière fonctionne au mieux), une mesure ayant pour objectif de « sortir le Rmiste d'une situation d'assistance » et de « rendre incitatifs les revenus du travail ».

On retrouve là la rengaine

que nous serinent les ministres et la droite (la gauche en son temps avait, elle aussi, repris cette chanson, notamment Martine Aubry qui avait caressé un projet de ce type) : les chômeurs et les Rmistes s'installeraient dans l'assistanat, pour ne pas dire plus crûment comme on l'entend dans les milieux réactionnaires, qu'ils ne seraient rien d'autre que des faîneants, profitant de l'aubaine des allocations chômage et du RMI.

Mais qui use et abuse des « effets d'aubaine », sinon les patrons de tout calibre ? Ils empochent subventions, dégrèvements d'impôts et maintenant le RMA. Les Rmistes qu'on va leur proposer comme main-d'œuvre quasi gratuite, ils les embaucheront, s'ils le veulent bien, le temps qu'ils voudront puisqu'il s'agira de contrats à durée limitée. Ce ne sera pas pour créer des emplois : dans la quasi-totalité des cas, cela per-

mettra à des patrons d'utiliser ces RMA qu'on leur procurera, en les substituant à des salariés payés au salaire pratiqué dans la banche. Ce sera, comme le dénoncent les syndicats, du « dumping » salarial.

Fillon se fixe comme objectif la création d'au moins 100 000 RMA en 2004, de 400 000 à plus long terme. L'ambition du ministre reste somme toute modeste, comparée au million de Rmistes actuel. Et combien demain, au rythme des plans sociaux et des suppressions de droits des chômeurs ? À moins que, dans son zèle dévastateur des droits sociaux, ce gouvernement ne décide purement et simplement de supprimer le RMI ? Il en serait bien capable...

Et si, à la place de leurs RMI et RMA, on mettait en place la RMTTC, la Révolte massive des travailleurs et des chômeurs ?

Jean-Pierre VIAL

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron

153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

	ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE		
	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL et VILLE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de

(rayer la mention inutile).

Ci-joint la somme de :

Règlement :

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,

par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Editorial des bulletins d'entreprise
du 17 novembre 2003



Sécurité sociale Oui, il y a des abus... mais du côté de l'État

Après les campagnes sur les malades ou les blessés qui iraient trop souvent consulter aux urgences, les personnes âgées qui consommeraient trop de médicaments, c'est au tour des arrêts maladie qualifiés d'abusifs d'être accusés de porter la responsabilité du déficit de la Sécurité sociale. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales, remis le 12 novembre au ministre de la Santé, préconise de renforcer les contrôles sur les arrêts maladie de longue durée, de raccourcir la durée maximale d'indemnisation de trois à deux ans, de limiter le paiement des indemnités journalières à trois mois en cas de rupture du contrat de travail – et tant pis pour le travailleur qui, en plus de perdre son emploi, aura le malheur de tomber malade –, et de calculer les indemnités journalières des chômeurs sur la base de leurs allocations, et non plus sur celle du dernier salaire perçu. Et comment vivre avec 50 % des indemnités de chômage, pour un travailleur qui était payé au Smic ?

Le gouvernement n'a pas fait connaître ses intentions, et ne prendra peut-être aucune décision à ce sujet avant les élections régionales et européennes du printemps 2004. Pour le moment, il ne s'agit sans doute que de tenter de culpabiliser les travailleurs, en même temps que de flatter la fraction la plus réactionnaire de l'électorat de droite, ces bourgeois grands ou petits qui considèrent que tous les salariés sont des fainéants. Mais ce rapport, demandé par le gouvernement, montre ce que celui-ci entend par « réforme de la Sécurité sociale ».

Le nombre d'arrêts de travail a peut-être augmenté. Mais pas seulement à cause du vieillissement de la population, ou à cause de « l'accroissement de la pression mentale » ressentie au travail, facteurs que le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales veut bien prendre en compte. C'est à cause, aussi, de la dégradation des conditions de travail, des cadences sans cesse plus élevées sur les chaînes de montage, responsables d'affections touchant les os et les tendons, y compris chez des travailleurs de 25 ou 30 ans.

Mais les conditions de travail dans les entreprises, cela n'intéresse ni le gouvernement, ni son Inspection des affaires sociales. Personne, dans ces milieux-là, ne se scandalise du fait que dans nombre de grandes entreprises la direction fait pression sur les victimes d'accidents du travail, afin qu'elles ne les déclarent pas. Non pas parce que le patronat voudrait faire économiser de l'argent à la Sécurité sociale, mais au contraire parce qu'il veut éviter d'être taxé par celle-ci. Ces pratiques n'intéressent pas l'État précisément parce que celui-ci est au service des patrons.

Ce qui intéresse le gouvernement, ce n'est pas le déficit de la Sécurité sociale, ce sont les sommes considérables que représente son budget, dans lesquelles il puise abusivement.

On nous présente les choses comme si la Sécurité sociale était une œuvre de charité financée par l'État au bénéfice des travailleurs qui en abuseraient. Mais l'argent de la Sécurité sociale, c'est l'argent des travailleurs. Et c'est l'État qui en abuse en faisant financer par la Sécurité sociale la construction des hôpitaux, la formation des futurs médecins, toutes choses qui devraient lui incomber (comme il finance les autres enseignements supérieurs ou la construction des casernes !), sans parler des réductions de charges sociales accordées au patronat, et que l'État ne compense que partiellement.

C'est pourquoi, quel que soit le détail des mesures que le gouvernement envisage de prendre sur la Sécurité sociale, on peut être sûr que le but qu'il poursuivra restera celui recherché par tous les gouvernements depuis plus de vingt ans : restreindre encore les droits des travailleurs, et faire financer le maximum de services publics par la Sécurité sociale (sans compter une aide aux cliniques privées), afin de disposer de plus de moyens pour faire des cadeaux aux entreprises.

Mais encore faudrait-il, et c'est bien pourquoi le gouvernement avance à petits pas, que les travailleurs se laissent faire.

Arlette LAGUILLER

Un traitement de cheval... pour réduire les frais de santé

Les frais médicaux et de santé ne cessent d'augmenter, creusent les déficits de la Sécurité sociale et inquiètent les ministres de la Santé, de l'Économie et de l'Industrie. Le rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et de l'Inspection des finances, réalisé à leur demande conjointe, confirme leurs craintes et suggère les remèdes dont ils rêvaient.

Tout au long d'une période de cinq ans, entre 1997 et 2002, le montant des indemnités journalières versées aux assurés en arrêt de travail aurait augmenté de 46 %. L'augmentation serait due, d'après ce rap-

port, pour l'essentiel à un « emballement du nombre d'indemnités journalières chez les plus de 55 ans ». Dans le même temps, ce rapport souligne une baisse du montant des indemnités journalières versées pour des arrêts maladie de courte durée. Les travailleurs les plus âgés seraient donc plus enclins à tomber malades et pour des périodes plus longues que les travailleurs plus jeunes et sans doute en meilleure santé : quelle découverte !

Effet différé du baby-boom d'après-guerre, le nombre relatif de travailleurs âgés, en augmentation de 13 % ces dernières années, devrait continuer de

croître jusqu'aux environs de 2008. Les auteurs du rapport ne manquent pas de fournir des explications et de suggérer quelques remèdes. Selon eux « le secteur des indemnités journalières (...) devra générer des économies », par exemple par « une remise en ordre des droits et du montant des indemnités journalières ».

Une pression accrue serait aussi exercée sur les malades, par exemple par des visites de contrôle plus fréquentes et surtout moins tardives. Dans tous les cas, la durée d'indemnisation des patients en arrêt de longue durée devrait être revue à la baisse. Pour conclure, le

rapport tente de culpabiliser les travailleurs en arrêt maladie et de les opposer aux salariés valides en activité : « Les assurés doivent comprendre que les collègues de travail sont les premières victimes de la désorganisation résultant des arrêts maladie ».

Cette morale a la ficelle un peu grosse. Depuis des années le patronat, les pouvoirs publics, les gouvernements successifs ne font qu'augmenter la pression sur les travailleurs, diversifiant les horaires de travail et leur durée en fonction des besoins quotidiens de la production et augmentant sans cesse les cadences de travail. Il n'est pas besoin d'être spécialiste en

médecine du travail pour comprendre que les maladies ne peuvent que frapper de plus en plus fréquemment des travailleurs comptant des dizaines d'années d'exploitation à leur actif. Reste à savoir qui doit faire les frais de cette politique.

Pour les rapporteurs, inspecteurs aux Finances et aux Affaires sociales, ce ne sont certainement pas les patrons et les actionnaires des entreprises, mais les travailleurs eux-mêmes, qui n'ont qu'à accepter encore de voir leurs conditions de vie se dégrader. Un rapport bien fait pour plaire au Medef et au gouvernement à son service.

Alain VALLER

• Recherche

Un budget au service des intérêts privés

Le budget de la Recherche est en hausse de 3,9 %. La ministre, Claudie Haigneré, a voulu y voir « la priorité accordée à la recherche » par son gouvernement. Mais à y regarder de plus près, ce budget confirme au contraire la diminution des moyens accordés à la recherche publique. Si priorité il y a, c'est en matière de cadeaux au patronat.

En 2004, les grands organismes comme le CNRS, ou l'Inserm pour la recherche médicale, auront moins de moyens. La ridicule augmentation de 0,9 % qui leur échoit ne compense même pas l'inflation. Et encore faudrait-il que les sommes prévues soient versées. Le gouvernement doit encore une partie des crédits 2002 au CNRS et à l'Inserm. En 2003, 100 millions d'euros promis aux laboratoires publics ont été annulés au printemps et 43 millions en octobre.

Au total, il y a plus de 200 millions d'euros de retard dans le versement des subventions votées. Cela se traduit par le délabrement de nombreux laboratoires, qui ne peuvent remplacer le matériel périmé, et encore moins acheter celui qui serait nécessaire. Des recherches sur le sida, ou les maladies

cardio-vasculaires par exemple sont en panne, des projets sont annulés. Et pour le personnel, la situation n'est pas plus reluisante. 600 postes de titulaires seront supprimés en 2004, après 150 l'an dernier. Ils ne seront remplacés que partiellement par des CDD. Là aussi, des recherches sont arrêtées faute de personnel.

Devant un tel délabrement programmé, on est en droit de se demander où peuvent bien aller les 3,9 % d'augmentation du budget de la Recherche. Eh bien, on les retrouve à peu de chose près dans ce que Claudie Haigneré appelle les « *moyens incitatifs* » de son ministère, autrement dit les cadeaux au patronat. Les réductions d'impôts allouées aux entreprises doublent. Elles passent de 519 millions d'euros en 2003 à plus de 1 milliard pour 2004.

Là-dessus, le ministère de la Recherche verse directement 135 millions d'euros, une somme de l'ordre de celles qu'attendent en vain le CNRS ou l'Inserm.

La recherche est en effet un bon alibi pour les patrons en mal d'exonérations. Ainsi, au nom du « *crédit d'impôt recherche* », les entreprises peuvent se voir dispensées de payer une partie de ce qu'elles doivent à l'État. Le plafond en est relevé cette année de 6,1 à 8 millions d'euros et les recherches d'armement, qui jusqu'alors n'y donnaient pas droit, sont ajou-

tées dans le lot commun. Les PME de moins de huit ans « *actives en recherche* » se voient affublées de l'étiquette « *jeune entreprise innovante* » et, plus intéressant pour leur possesseur, exonérées de charges sociales patronales et d'autres prélèvements.

Les sociétés peuvent également financer des « *fondations* », qui effectueront une partie de leurs recherches. Les sommes qu'elles y investissent bénéficient depuis le 1^{er} août 2003 de 60 % de réduction d'impôt, contre 33 % auparavant. Et à cela s'ajoute l'incita-

tion pour les entreprises privées à utiliser pour les travaux qui les intéressent les équipes des laboratoires publics. Cela leur vaut encore plus de réductions d'impôts. Les organismes publics, de leur côté, sont orientés dans cette direction. L'État les incite à aller chercher ailleurs les crédits dont il les prive.

Favoriser les profits privés avec les deniers publics, c'est une des principales recherches du gouvernement Raffarin, dans ce domaine comme ailleurs.

Daniel MESCLA

• Au Parlement européen

Quand les préjugés réactionnaires entravent la recherche scientifique

Lundi 17 novembre, Arlette Laguiller est intervenue, en séance plénière du Parlement européen, sur le rapport Liese, consacré à un financement européen de la recherche scientifique. Le débat a montré que bien des députés étaient plus guidés par des préjugés obscurantistes que par des considérations scientifiques.

« *Dans l'organisation sociale actuelle où seul le profit guide les orientations économiques, je ne fais pas confiance à l'usage que les groupes industriels font des découvertes scientifiques. Mais ce n'est pas la liberté de recherche qui pose problème, car la*

recherche fait avancer l'humanité. Alors, nous n'acceptons pas que les groupes de pression les plus réactionnaires censurent la recherche par des interdits, pour des raisons religieuses ou pour quelque raison obscurantiste que ce soit.

Nous votons en conséquence contre tout amendement cherchant, au nom d'une pseudo-morale, à interdire les recherches sur des cellules souches provenant d'embryons surnuméraires. Evouer le respect de la vie pour s'opposer à la recherche sur un amas de cellules embryonnaires est d'autant plus inacceptable que cela interdit les avancées thé-

rapeutiques, et il y en a, permettant de sauver des vies. Par ailleurs, les objections viennent quelquefois de courants politiques qui justifient les guerres les plus odieuses, où ce ne sont pas des cellules souches qui sont détruites, mais des êtres humains.

Je terminerai en disant qu'en France, les scientifiques viennent de manifester pour dénoncer le freinage des crédits accordés à la recherche. Je me joins à leur protestation. Et s'il n'y a pas assez d'argent pour la recherche, qu'on y consacre les dépenses militaires, elles en hausse constante ! »



• Référendum aux Antilles

L'illusion du changement

Le 7 décembre, les populations des Antilles et de Guyane sont appelées à voter pour un référendum présenté par la ministre de l'Outre-mer comme une « *consultation populaire sur le changement institutionnel* ».

En fait, ce changement s'inscrit dans le cadre de la décentralisation voulue par le gouvernement français et inscrite dans la nouvelle Constitution. Par ce biais, il entend satisfaire à peu de frais une vieille revendication des élus des DOM, à savoir supprimer la coexistence de deux assemblées (régionale et départe-

mentale) sur un même territoire.

Même si cela peut sembler plus rationnel, cela n'a rien d'un changement fondamental ; les décisions concernant les peuples des Antilles et de Guyane continueront à être prises en France, à 7 000 kilomètres de là. Il n'empêche que le gouvernement français a volontairement laissé gonfler cette affaire de changement institutionnel sur lequel les politiciens locaux se sont focalisés, les représentants de la droite la plus réactionnaire

s'opposant à tout changement de statut, tandis que d'autres voulaient persuader la population qu'elle allait faire un pas vers plus d'autonomie. Or si changement il y a, il ne se fera qu'autour de lois et dans des cadres déjà fixés par le gouvernement.

Quant au référendum qui est aujourd'hui proposé, il ne demande à la population que de dire si elle est d'accord ou non avec les réaménagements limités concoctés par les élus desdits Départements français d'Amérique (DFA). Si la

réponse est positive comme le souhaitent ces politiciens, ceux de la gauche classique et certains indépendantistes marchant main dans la main avec les représentants locaux de l'UMP, comme Lucette Michaux-Chevry, la Martinique et la Guadeloupe n'auront plus leur statut actuel (où elles sont tout à la fois Département et Région), mais celui de Collectivité territoriale nouvelle régie par une assemblée unique. Mais elles n'auront pas plus de pouvoir de décision, puisque les lois

votées à Paris y seront applicables sans modification.

Bien sûr, les électeurs n'ont pas à s'aligner sur les tenants de la politique la plus réactionnaire en votant « non » au référendum. Mais ils n'ont pas plus intérêt à apporter une caution populaire aux élus et notables partisans du « oui », car ce serait leur donner un chèque en blanc pour tous les mauvais coups qu'ils prépareraient contre les travailleurs, au nom de l'intérêt de l'économie antillaise, et n'ont donc pas d'autre choix que de s'abstenir.

• Retraites complémentaires

Non à la baisse !

La CFDT, la CGC, la CFTC et FO se sont ralliées aux propositions du Medef et ont présenté comme « une avancée » l'accord du 13 novembre sur les retraites complémentaires. Il s'agit bel et bien d'un recul important, qui se traduira à partir du 1^{er} janvier 2004 par une nouvelle diminution des futures retraites des 16 millions de salariés du secteur privé.

Les retraites complémentaires sont calculées à partir du montant des points acquis par chaque salarié. Ces points sont attribués chaque année, sur la base d'un taux de cotisation constant, en fonction d'un prix « d'achat » des points qui est fixé, l'un pour la caisse de salariés non-cadres dépendant de l'Arrco, l'autre pour la caisse des cadres dépendant de l'Agirc. Si la valeur du point augmente plus vite, chaque salarié, à cotisations constantes, aura donc moins de points attribués, et au final sa pension de retraite complémentaire baissera en proportion.

La principale mesure de l'accord, celle qui touche tout le monde, est le changement du

mode d'acquisition des droits pour les futures pensions. Jusqu'ici le prix d'achat des points de retraite était revalorisé chaque année en fonction de la hausse officielle des prix. Dorénavant il évoluera en fonction de l'évolution moyenne des salaires réels dans tout le pays. La différence est considérable. En 2002 et 2003, avec l'ancien système, ce coût des points avait augmenté de 1,6 % chacune des deux années. Avec le nouveau système, cette même revalorisation aurait été de 2,9 % chaque année, soit un différentiel de 2,6 rien que sur deux ans.

Sur la base de la dernière période, celui qui partira à la retraite dans vingt ans verra ainsi sa pension de retraite complémentaire amputée d'au moins 15 % par rapport à ce qu'elle aurait été avec l'ancien système, et amputée de plus de 30 % s'il part dans seulement quarante ans. Ce sont bien les futures générations de retraités qui vont faire les frais de ces mesures.

D'autant que c'est la deuxième remise en cause

majeure imposée depuis 1996. À cette date, c'est la revalorisation des retraites complémentaires touchées par les retraités qui a été remise en cause, dans le cadre d'un accord signé par les mêmes qu'aujourd'hui. La revalorisation des retraites versées était auparavant faite chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des salaires réels dans le pays. Depuis cette date, cette revalorisation est alignée sur la hausse officielle des prix, ce qui fait que les pensions baissent régulièrement par rapport à la période précédente.

Le patronat a pu ainsi fermer la boucle. L'évolution des pensions ramenée à la hausse des prix, le prix d'acquisition des futures pensions augmenté : le total va avoir des conséquences dramatiques et va s'ajouter aux mesures imposées par Balladur et Raffarin-Fillon sur les retraites de base. Le nombre de retraités qui vont se retrouver au minimum garanti ne peut qu'exploser dans la prochaine période.

Les travailleurs ne sont pas

liés par cet accord. Ils peuvent défaire demain ce qui s'est tramé dans leur dos.

Les travailleurs ont le droit de vivre décemment avec leur retraite, base et complémentaire incluses. Des dizaines d'années d'exploitation leur permettent de l'exiger. Ils ne sont pas liés par les remises en cause permanentes qui ont été marchandées dans leur dos et sur leur dos. L'addition des déficits accumulés sur les salaires, les retraites et le reste devra être présentée au patronat. Le plus tôt sera le mieux.

Paul SOREL



Comment faire passer des reculs pour des « avancées »

Pour faire passer ses exigences en matière de retraites complémentaires, le Medef a, dans un premier temps, chargé la barque avec des exigences encore plus importantes : il demandait que chaque année les pensions soient amputées en plus de 0,5 %, et que les prix d'acquisition des points soient, eux, encore plus chers de 0,5 %. Ensuite, en demandant un peu moins, il a pu parler de concessions, ce qui arrangeait bien les syndicats signataires. C'est un vieux procédé.

Ensuite on a mis en avant l'acceptation par le Medef du paiement de la retraite complémentaire pour les salariés partant avant 60 ans, ceux qui ont commencé à travailler très jeunes. 160 000 personnes pourraient être concernées en 2004. Mais tout d'abord cette mesure était en elle-même incluse dans la loi Fillon et servait déjà à justifier les remises en cause sur la retraite de base. Ensuite, c'est une goutte d'eau par rapport aux diminutions imposées dans l'accord. Enfin, le chiffre des bénéficiaires sera bien moindre en réalité. Les conditions sont tellement strictes qu'une grande

partie des bénéficiaires potentiels ne pourront y avoir droit. Les femmes ayant eu une période de maternité en seront exclues en quasi-totalité, ainsi que tous ceux ayant eu des accidents du travail sérieux, des maladies ou des périodes de chômage...

Ensuite, on a évoqué la nécessité de « combler les déficits ». La caisse des salariés non-cadres est largement bénéficiaire, au moins pour les quinze ans à venir. À l'heure actuelle, c'est la caisse des cadres qui est déficitaire. Ils bénéficient de retraites complémentaires deux à trois fois plus élevées que celles des autres salariés. Jusqu'alors, on faisait des transferts « exceptionnels » de la caisse des salariés vers celle des cadres, pour en assurer l'équilibre. Dorénavant, le pillage systématique de la caisse des non-cadres au profit de celles des cadres est institutionnalisé par l'accord.

L'augmentation des cotisations des employeurs a été annoncée comme rien moins qu'une « révolution ». Elle aura peut-être lieu, mais en 2006, et sera de... 0,1 %, une misère.

Quant aux cadres eux-mêmes, l'augmentation de leur cotisation pour cette année-là sera de 0,2 %, soit environ dix fois moins que ce qui sera enlevé à tous par le biais du changement de calcul.

D'ailleurs, tout ce qui est dit sur les inquiétudes à propos « des déficits à combler » relève d'une mise en scène mensongère. À titre d'exemple, en 1999 les mêmes, patronat en tête, ont entériné l'abandon d'une dette de 50 milliards de francs due par l'État au titre des cotisations des salariés en préretraite FNE, cotisations qu'il n'avait jamais payées depuis 1983. Il faut dire qu'à l'occasion on a diminué de façon importante les droits de tous les futurs préretraités pour leur retraite complémentaire. Alors...

Enfin, ces remises en cause ne sont pas la fin de l'histoire. Cet accord n'est valable que pour cinq ans, et le Medef a annoncé d'avance qu'il verrait alors s'il fallait « de nouveaux ajustements », ce qui signifierait s'en prendre à nouveau aux faibles retraites complémentaires.

P.S.

Des syndicats qui défendent qui ?

La remise en cause des droits de millions de salariés, à l'occasion de l'accord du 13 novembre sur les retraites complémentaires, est passé inaperçu de la grande majorité des travailleurs du pays. Et pour cause : le patronat et les syndicats signataires, la CFDT, la CGC, la CFTC et FO, ont noyé le poisson en parlant de « remarquables avancées ». Mais même la CGT, qui s'est opposée à l'accord, l'a fait tellement discrètement que la plupart de ses propres militants n'ont pas réalisé encore aujourd'hui ce qui venait de se passer.

On a connu en plus raccourci ce qui s'était passé au printemps dernier sur les retraites. Dans un premier temps, fin octobre, face aux exigences du Medef, l'ensemble des syndicats ont déclaré faire un front commun « pour défendre les droits des salariés », sans en alerter d'ailleurs les principaux intéressés. Mais ce « front syndical uni » n'a tenu que quelques jours, le temps de préparer les arrangements pour justifier le ralliement des signataires au Medef. La seule nouveauté par rapport aux retraites est que, cette fois, FO était dans le lot.

Mais si la CGT s'est, heureusement, retrouvée à ne pas signer ce nouveau recul, cela s'est surtout ramené à une position de principe, proclamée par son négociateur Le Duigou, le 13 novembre. Mais depuis, rien, simplement l'annonce que le bureau confédéral prendrait une position définitive... le 20

novembre. Pour le moment on n'en est pas à une alerte générale des travailleurs, encore moins à un début de mobilisation.

Pourtant c'est Bernard Thibault lui-même qui, en juin dernier, déclarait à la télévision que si la première manche avait été remportée par le gouvernement, le dossier n'était pas clos. Et d'annoncer que la CGT mobiliserait pour les discussions prévues à l'automne sur les retraites complémentaires, négociations où, précisait-il, le patronat entendait s'attaquer aux droits des salariés. Il prévenait : la CGT ne laisserait pas faire !

Seulement l'automne est venu, le patronat a mis ses menaces à exécution, et la CGT et son dirigeant Bernard Thibault ont oublié ce qu'ils en avaient dit. Pour l'instant, c'est un pesant silence face aux millions de travailleurs bel et bien spoliés. C'est une réédition de ce qui s'était passé en 1993, quand Balladur avait mis fin aux 37,5 ans de cotisations pour les remplacer par 40 ans, avec d'autres mesures de recul encore plus graves sur les retraites. À cette époque, cela s'était passé dans la plus grande discrétion, avec des marchandages sordides dont les travailleurs n'ont pas fini de payer l'addition. Il ne faudrait pas qu'en plus, demain, on ose parler de la passivité des travailleurs face à ces attaques : en l'occurrence ce ne sont pas eux qui sont passifs.

P.S.

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Ensemble, pour un programme de classe

L'alliance entre Lutte Ouvrière et la LCR pour les prochaines élections régionales et européennes (qui doit encore être confirmée par le congrès de LO), dérange dans le monde politique. Les principaux porte-parole des partis de l'ancienne gauche plurielle, de Marie-George Buffet pour le PCF, à Marie-Christine Blandin pour les Verts, en passant par diverses personnalités du Parti socialiste, n'ont pas lésiné sur les critiques. Chef d'accusation le plus répété : Arlette Laguiller et Olivier Besancenot seraient des diviseurs (l'argument n'est pas neuf!), et choisiraient le sectarisme au moment où le danger lepéniste imposerait pourtant de se rassembler. Et les socialistes Julien Dray et Henri Weber, censés connaître l'extrême gauche pour l'avoir rapidement quittée quand ils étaient jeunes, d'en appeler jusqu'au programme de Trotsky pour combattre le fascisme. Dont ils ont retenu qu'il fallait que l'extrême gauche donne systématiquement une consigne de vote pour leur gauche gouvernementale au second tour ! Sans rire !

Premièrement, on nous affirme qu'il y aurait un danger du Front national plus menaçant qu'avant. Qui sait ? Mais force est de constater que l'ex-gauche gouvernementale qui l'agite n'y croit pas. Sinon ses dirigeants, primo expliqueraient clairement que le terreau pour les préjugés d'extrême droite est la misère qui ronge les quartiers populaires et les régions dévastées par le chômage et la disparition progressive de services publics et sociaux, secundo auraient avancé des mesures radicales pour y mettre fin et fait des propositions de riposte commune aux partis et aux syndicats. Et ils ne manquaient pas de moyens d'agir lors de leurs passages au gouvernement, ces 20 dernières années. Mais non. Ils ont laissé vivre et prospérer grassement les patrons et les riches, et abandonné les travailleurs aux rages, désespoirs et vieillesse de leur riche ennemi Le Pen.

Certes, toute la classe ouvrière n'est pas vulnérable au racisme imbécile et à la démagogie sociale de l'extrême droite. Et Le Pen ne recrute pas ses électeurs dans les seuls milieux populaires. Mais sa percée, dès les premiers gouvernements de gauche des années 80, est bel et bien liée à la dégradation du sort des classes populaires, au profit des classes exploitables, pilotée par des gouvernements composés de socialistes et de communistes qui ont largement contribué à la démoralisation et dépolitisation générales. La gauche actuelle, qui prétend donner des leçons d'antifascisme à l'extrême gauche, ne répond pas davantage

aujourd'hui aux besoins des classes populaires ni ne les aide à se défendre. Pas question de préconiser des mesures contre les patrons qui licencient et précarisent. Pas question de s'engager à revenir sur les scélératesses contre les retraites, la santé, les loyers, les transports, les minima sociaux. Les socialistes, avant la débîne électorale de Jospin, avaient repris à leur compte la démagogie sécuritaire pour tenter de concurrencer le Front national sur son terrain (et de façon subsidiaire, Julien Dray s'était fait le « Monsieur Sécurité du PS » (pour mieux ambitionner un poste de ministre de l'Intérieur). Mais un certain 21 avril 2002 a cassé le projet et tout ce beau monde en a été réduit à masquer ses lourdes responsabilités derrière l'épouvantail lepéniste auquel il ne croit pas.

Ce n'est pas sur un terrain électoral qu'on combat le fascisme, et on n'en est pas encore là. Mais c'est d'abord sur un terrain politique, en offrant des perspectives de classe aux travailleurs. Les campagnes des régionales et des européennes de 2004 sont pour LO et la LCR une occasion, d'une part d'affirmer la légitimité de mesures radicales contre la paupérisation des travailleurs, dont la réquisition, la confiscation, le contrôle d'une partie du capital ; d'autre part de condamner la politique de régression sociale du gouvernement actuel, qui prolonge de façon musclée et zélée celle des gouvernements de gauche antérieurs. Julien Dray se flatte d'ailleurs d'avoir su « mettre les mains dans le cambouis » !

Il faut pour les travailleurs un programme ambitieux, qui redonne le goût de lutter, de s'organiser, de gagner – tous ensemble dans les luttes et pas dans les salons de Matignon ! Ce programme de classe, c'est l'extrême gauche qui le défend. Oui, elle a la prétention de ne pas vouloir seulement piquer aux fesses les Julien Dray et autres, mais de devenir un pôle pour tous les travailleurs. Son programme s'oppose aussi bien à l'arrogance et aux mensonges des habituels partis qui gouvernent au service du patronat, qu'à la camelote mortelle du Front national. C'est un courant à part, que les partis de gauche auraient aimé pouvoir domestiquer, mais non. Il garde sa fière indépendance et n'est pas isolé, loin de là. Car il s'adresse à des millions de travailleurs qui écoutent et entendent.

Michelle VERDIER

Convergences Révolutionnaires n° 30 (novembre-décembre 2003), bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Gouvernement et patrons à l'assaut de la Sécurité sociale. Quelles médecines nous concoctent Raffarin, Mattei, les trusts pharmaceutiques et les assurances ? Quel jeu jouent les syndicats ?

Articles : LO-LCR au-delà des élections ; voile à l'école et confusions à gauche et à l'extrême gauche ; Belgique : les patrons licencient, les syndicats collaborent ; Moyen-Orient : la guerre de Sharon aux Israéliens ; Iran : quand l'Union Européenne courtise le régime des ayatollahs.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
Ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19 -
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

Après l'incendie de l'école juive de Gagny



« Quand on s'attaque à un Juif, c'est à la France tout entière que l'on s'attaque », a déclaré Chirac à la suite de l'incendie criminel d'une école juive à Gagny.

S'il n'y avait derrière les propos de Chirac aucune autre motivation que la volonté de bannir tout antisémitisme et tout racisme, on ne pourrait qu'applaudir à un tel discours. Mais venant de la part d'un homme capable de se dire incommodé par « les bruits et les odeurs » (des immigrés), on peut douter de sa sincérité.

Quoi qu'en dise Chirac, l'antisémitisme n'est pas « contraire à toutes les valeurs de la France ». La droite française a au contraire une solide tradition antisémite, de l'affaire Dreyfus aux campagnes haineuses qui visaient un certain nombre d'hommes politiques juifs, à commencer par Léon Blum. Sous le régime de « l'État français », de Pétain, toute une législation antisémite fut même élaborée, et la police française apporta sans barguigner son aide à la gestapo pour rafler les Juifs, qui furent envoyés par milliers vers la déportation ou les camps de la mort.

Evidemment, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la démagogie antisémite est une arme plus difficile à utiliser pour la droite... Encore qu'au fond d'eux-mêmes il n'est pas sûr que bien des bourgeois à l'air respectable ne véhiculent pas des préjugés peu avouables.

Alors, si c'est tant mieux que le gouvernement dise vouloir faire barrage à l'antisémitisme, il ne faut tout de même pas être dupe de ses motivations, qui seraient plutôt à rechercher du côté de vulgaires préoccupations électorales à quelques mois de deux élections nationales. Il y a en France près de 700 000 Juifs, une fraction de l'électorat qui n'est pas à négliger. Et puis Chirac doit aussi répondre à de nombreuses critiques émanant de proches du gouvernement israélien qui l'accusent de complaisance avec les antisémites, comme ce fut le cas, disent-ils, lors du silence observé par le président français par rapport à un discours antisémite du président de la Malaisie. Voilà donc des raisons suffisantes pour que Chirac monte au créneau et affiche son hostilité à l'antisémitisme.

Sans que l'on puisse parler aujourd'hui d'une poussée de l'antisémitisme en France, il semble que les actes antisémites ont crû depuis le déclenchement de la seconde Intifada et

la venue au pouvoir de Sharon en Israël. Car évidemment les sentiments qui animent nombre de Juifs et de maghrébins ne sont pas indépendants de la situation qui prévaut au Proche-Orient.

Qu'en France des Arabes sympathisants de la cause palestinienne pensent devoir injurier ou agresser des Juifs, voire incendier une école, entre dans une logique d'affrontement calquée sur les événements de Palestine, qui n'aide en rien la cause des Palestiniens qu'ils prétendent défendre, au contraire même.

Mais que des Juifs en France s'affichent ouvertement solidaires avec la politique répressive de Sharon à l'encontre des Palestiniens n'est pas fait non plus pour calmer les esprits. Choisisant le camp de ceux qui bombardent les villes et les villages palestiniens, qui volent les terres des paysans, enserrant les populations entre de hauts murs de séparation, ils se posent directement en adversaires des Palestiniens, suscitant alors la haine en retour.

Cela n'empêche pas un certain nombre de chantres du sionisme de continuer à jeter de l'huile sur le feu, accusant la presse et les médias français de « diaboliser » Israël en n'ayant pas une position « équilibrée » entre Israéliens et Palestiniens. Bref, ils demandent que soient tuées les critiques à l'égard du gouvernement israélien. En qualifiant ainsi eux-mêmes d'antisémitisme tout ce qui est antisioniste, ils contribuent à cette confusion dont ils prétendent déplorer les conséquences.

Les chantres du sionisme le plus extrémiste et du soutien aveugle à la politique de Sharon n'ont pourtant aucun droit à se présenter comme parlant au nom des Juifs en général. Et heureusement, bien des voix s'élèvent parmi les Juifs de France pour condamner la politique franchement raciste, elle, de Sharon, et pour réclamer que les Palestiniens puissent obtenir les droits nationaux pour lesquels ils se battent depuis des décennies, tout comme les Juifs de Palestine les ont obtenus après une lutte de libération contre la Grande-Bretagne.

En tout cas, il est à craindre que, si les milieux pro-Sharon continuent à donner le ton, la situation n'aille pas en s'améliorant. C'est pourquoi, si on ne peut évidemment que condamner tous les actes antisémites, la meilleure façon pour les Juifs de combattre l'antisémitisme serait aussi de prendre leurs distances avec l'odieuse politique menée par le gouvernement Sharon contre les Palestiniens.

• Chômeurs

Qui sème la misère récolte la colère

En plus de la campagne d'opinion orchestrée par le gouvernement, assimilant les chômeurs à des fainéants, des mesures très concrètes se mettent en place, portant atteinte aux indemnités auxquelles les chômeurs avaient droit jusqu'à présent. Ces mesures découlent du protocole signé entre le patronat et certaines organisations syndicales (CFDT, CGC et CFTC) en décembre 2002.

Déjà depuis janvier 2003, une partie des chômeurs ont vu la durée de leurs indemnités raccourcie. A partir du 1^{er} janvier 2004, des dizaines de milliers d'autres vont à leur tour être touchés. L'application du protocole va se faire de manière rétroactive pour ceux qui étaient indemnisés avant le 1^{er} janvier 2003 et qui pensaient bénéficier de l'ancien régime d'indemnités. Ainsi, tous ceux dont la fin de l'indemnisation devait se situer entre janvier et juillet 2004 verront leurs indemnités brutalement stoppées au 31 décembre 2003. Dès le 1^{er} janvier, plus de 350 000 chômeurs vont du coup se retrouver en fin de droits. Et il s'agit d'une estimation probablement inférieure à la réalité.

Pour tenter de rendre ce mauvais coup moins visible, les nouvelles dispositions ont été étalées dans le temps, en dissociant les nouveaux chômeurs des anciens. Mais aussi, l'infor-

mation n'a été donnée que goutte à goutte.

Ainsi, le 3 janvier 2003, tous les chômeurs en cours d'indemnisation ont reçu une lettre qui tentait de les rassurer sur « les nouvelles mesures prises concernant l'indemnisation des demandeurs d'emploi », avec la phrase suivante : « Les mesures prises préservent votre indemnisation ;

C'est individuellement et au compte-gouttes, au gré d'un rendez-vous à l'ANPE, d'une fin de formation, d'un courrier qu'ils doivent déchiffrer, et toujours sans aucune justification ni explication, que les chômeurs ont « appris » la réduction de leur durée d'indemnisation.

Ceux qui ont voulu en avoir le cœur net ont dû mettre en

moins à payer pour les patrons.

A cela, s'ajoute la « réforme » de l'ASS, ramenée de trois à deux ans, et du RMI, avec l'introduction du RMA, véritable travail forcé au plus grand profit du patronat qui empochera le montant du RMI, ce qui réduira d'autant sa contribution au salaire.

Cette avalanche de mesures

ressentent la pression du temps. Des chômeurs se retrouvant plus rapidement encore en fin de droits et sans ressources, c'est en effet autant de personnes prêtes à accepter des emplois sous-payés, des statuts précaires, des conditions de travail dégradées qui, inévitablement, pèseront à leur tour sur l'ensemble du monde du travail.

Pour les chômeurs, s'organiser n'est pas simple, compte tenu de leur dispersion, de leur situation diverse et par nature transitoire. Ceux qui voudraient réagir trouvent difficilement les moyens d'informer efficacement les autres pour participer à une réunion ou à une action.

Néanmoins, le mécontentement commence à s'exprimer. Certaines réunions se sont tenues à Paris, à l'initiative de la CGT chômeurs par exemple, où certains ont parlé de leur situation : la vente de leurs meubles, les déménagements dans la famille pour éviter le paiement d'un loyer, les problèmes avec les enfants. Des associations de chômeurs envisagent une journée d'action pour le 6 décembre. Les attaques répétées du gouvernement et des patrons contre les travailleurs qu'ils privent d'emploi ne peuvent que faire monter la colère des chômeurs, directement victimes de ces mesures, comme de l'ensemble du monde du travail !



sa durée et son montant sont inchangés jusqu'au 1^{er} janvier 2003 ». Mais on pouvait lire un peu plus loin : « Dans l'hypothèse où vous seriez indemnisé à la fin de l'année 2003, votre allocation pourrait être modifiée », ce qui laissait entendre que l'Assedic connaissait les conséquences du nouveau protocole et se gardait bien d'en informer les intéressés.

demeure leur Assedic de leur apporter l'information.

Les chômeurs qui ne percevront plus l'Assedic toucheront, s'ils y ont droit, l'ASS (l'allocation spécifique de solidarité) ou le RMI, et tous verront leur revenu chuter brutalement. Rappelons également que ces aides sociales sont à la charge de l'État, et non plus des caisses de l'Unedic – ce qui est autant de

contribue à déstabiliser davantage les dizaines de milliers de travailleurs privés d'emploi. Parmi ceux qui sont touchés dès 2004, certains avaient commencé une formation qu'ils ne pourront pas mener jusqu'au bout. Pour ceux qui découvrent la réduction de leur indemnisation, c'est à chaque fois un drame, une incompréhension, le sentiment d'être floué. Et tous

• Le marché des pays d'Europe centrale

Quand le baron Seillière va faire son miel

« Compétitivité, baisse de l'impôt sur les sociétés, privatisations, économies budgétaires... Le miel a coulé dans mes oreilles », a commenté le président du Medef, Seillière, à l'issue d'un voyage en Hongrie et en Tchéquie à la tête d'une délégation d'une quarantaine de patrons français. Les capitalistes français, et les autres, profitent déjà largement, depuis une dizaine d'années, de toutes les facilités que leur procurent les gouvernements hongrois ou tchèque. Mais l'entrée de ces pays d'Europe centrale dans l'Union européenne, en mai 2004, va donner lieu à de nombreuses subventions de Bruxelles, qui attirent en effet les patrons français. La perspective des nouvelles commandes qui en découlent leur met l'eau à la bouche.

Depuis 1990, les capitalistes se sont empressés d'aller acheter des entreprises à prix bradés.

Pour ne citer que la Hongrie, tous les grands groupes français ont tiré profit de cette mise à l'encan, qu'il s'agisse entre autres d'Alcatel, d'Auchan, d'Eridania Beghin-Say, de Sanofi, de Servier, de Total. EDF et GDF ont racheté chacune deux compagnies de distribution d'électricité et de gaz. En 1996, l'une des grosses opérations françaises a été l'acquisition par Michelin du fabricant hongrois de pneus Taurus. En 1997, la Lyonnaise des Eaux a raflé 25 % des actions de la Compagnie des Eaux de Budapest, tandis que Vivendi a acquis le même taux de participation dans la Société d'assainissement des eaux.

Pour les cadeaux au patronat, les gouvernements hongrois et tchèque rivalisent avec leurs homologues du reste de l'Europe : privatisations à tour de bras, licenciements dans les secteurs publics, attaques

contre les protections sociales se succèdent. De même pour imposer des sacrifices aux travailleurs de leur pays, sous couvert de réformes. Ainsi en Hongrie, depuis le 1^{er} janvier 1998 a été instauré pour les retraites un système de capitalisation censé compléter le système par répartition d'origine. Au 1^{er} janvier 2003, le salaire mensuel brut minimum y était d'environ 204 euros (soit autour de 1 350 F) et le salaire moyen d'environ 344 euros (autour de 2 250 F). Par ailleurs, l'âge de la retraite va progressivement passer à 62 ans pour tous, au lieu de 55 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes actuellement. Dans la même veine, le gouvernement polonais a programmé dans son projet de budget 2004 le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes, ou encore l'abaissement de l'impôt sur les sociétés.

Mais, outre une main-d'œuvre qualifiée et sous-payée, ce qui attise aussi la convoitise de ces rapaces français ce sont les milliards d'euros de subventions et d'aides que vont recevoir ces pays du fait de leur intégration dans l'Union européenne. Cette manne représente autant de commandes que les capitalistes français ou allemands espèrent voir tomber dans leurs escarcelles. EADS, par exemple, se positionne pour placer ses Airbus, comme l'explique un de ses responsables : « Pour contrer Boeing, nous mettons les gros moyens. Tout le monde, des diplomates aux politiques, est sur le pont pour ce dossier. » Et Seillière y a ajouté son concours. Thalès (ex-Thomson) lorgne les systèmes de surveillance aux frontières. Bouygues compte décrocher des contrats de construction de routes, autoroutes et logements, pendant qu'Alstom vise les futures lignes de métro et les nouveaux

matériels ferroviaires. Modalhor, une entreprise alsacienne de matériel pour le ferroutage, qui faisait aussi partie de la délégation, n'a pas fait le déplacement pour rien, comme s'en est félicité son PDG : « Grâce à la délégation française, j'ai pu accéder au ministre des Transports et prendre rendez-vous avec ses services, qui m'ont aussitôt assuré du soutien total du gouvernement. »

À l'occasion du nouvel élargissement de l'Union européenne, les multiples subventions et aides font l'objet de nouveaux marchandages. Mais en réalité une partie des crédits destinés aux nouveaux membres ne fera que transiter par les États, pour finir sur les comptes en banque d'une poignée d'entreprises des deux-trois pays les plus puissants de l'Union européenne qui se préparent à faire main basse sur les plus gros contrats.

Annie ROLIN

• Grande-Bretagne

Le sommet des responsables du désastre irakien

Blair avait prévu un accueil royal pour son complice Bush, à l'occasion du voyage officiel de ce dernier à Londres, du 18 au 22 novembre. En plus des splendeurs surannées du château royal de Buckingham Palace, dont la reine devait lui faire les honneurs, Bush aura droit, dans la foulée, au confort plus moderne mais non moins princier de Chequers, la résidence secondaire réservée aux Premiers ministres britanniques.

Pendant quatre jours, une partie du centre de Londres sera interdite à la circulation. 14 000 policiers ont été mobilisés pour protéger les cérémonies officielles et de l'armement lourd a été installé sur les édifices officiels. Il s'en est même fallu de peu que le trafic du métro soit interrompu, au motif que certaines lignes passent sous des lieux où se rendra Bush. Mais sur ce point, selon la presse britannique, Blair aurait tenu tête à la CIA.

Au-delà de ce déploiement cérémonial et policier, la volonté des deux chefs d'État de donner le maximum de publicité à l'événement, de part et d'autre de l'Atlantique, est manifeste. Il faut dire que l'un comme l'autre en ont bien besoin, quoique pour des raisons un peu différentes.

Bush, pour sa part, n'a guère eu de succès dans ses tentatives

pour réunir sa fameuse « coalition des justes » dans la guerre contre l'Irak. Et l'attentat sanglant dont viennent d'être victimes les soldats italiens, dont les morts sont allés rejoindre d'autres morts, polonais, espagnols et australiens, ne va pas arranger ses affaires. On peut s'attendre à ce que cela refroidisse encore plus la kyrielle de gouvernements qui se faisaient déjà d'autant plus tirer l'oreille, pour envoyer des contingents purement symboliques sur le terrain, qu'ils ne voyaient pas quels avantages sonnants et trébuchants ils pourraient en tirer pour leurs capitalistes respectifs.

Alors aujourd'hui, où Bush ne peut plus nier la situation catastrophique dans laquelle il a entraîné l'Irak en même temps que les soldats américains qui s'y trouvent, il éprouve un besoin urgent de montrer à son opinion publique que les États-Unis ne sont pas isolés et qu'ils peuvent compter sur le soutien indéfectible de leurs « cousins » britanniques, jusques et y compris dans l'adversité.

De son côté, Blair souffre vis-à-vis de son opinion publique, y compris de la minorité – quand même importante – qui était favorable à la guerre, de son image de « caniche » de Bush. Aussi la campagne médiatique

qui a préparé la venue de Bush à Londres a-t-elle tourné autour du rôle « modérateur » que Blair aurait soi-disant joué auprès de Bush, rôle qu'il n'aurait pu jouer sans être à ses côtés dans la guerre et qu'il devrait continuer à jouer dans la « bataille pour la paix », pour amener une prompt solution politique au borborygme irakien, et cela malgré l'« incompetence » des militaires américains dont les ministres de Blair parlent en termes à peine voilés.

Ainsi Blair fait-il d'une pierre deux coups : d'un côté en prétendant pouvoir, grâce à sa politique, traiter d'égal à égal avec Bush ; et de l'autre, en posant au champion d'un règlement politique « démocratique » devant l'opinion pacifiste.

Ce tour de passe-passe suffira-t-il à convaincre l'opinion britannique ? Rien n'est moins sûr. Sans doute, face à la montée des attentats-suicides, certains adversaires de la guerre se sont laissés convaincre qu'il n'y avait plus d'autre « solution » que l'occupation militaire du pays. Mais leur défection a sans doute été largement compensée par l'indignation d'une autre partie de l'opinion face aux révélations concernant les mensonges de Blair. Quoi qu'il en soit, les sondages continuent, en moyenne, à indiquer une majorité d'opposants à



Une manifestante accroche un drapeau américain aux grilles de Buckingham Palace, précisant « qu'il n'est pas le bienvenu ».

l'occupation dans l'opinion.

Les diverses organisations qui ont été à l'origine des grandes manifestations contre la guerre de l'année écoulée ont choisi la visite de Bush pour reprendre l'offensive. Outre une série de meetings et rassemblements locaux, une manifestation nationale était prévue à Londres, le 20 novembre.

Malheureusement, les groupes d'opposition à la guerre (dont certains sont animés par l'extrême gauche) ont choisi de focaliser cette manifestation sur la seule personnalité de Bush, sans doute dans l'espoir de flatter l'anti-américanisme qui imprègne toute une partie de l'opinion. Cela leur a permis, en particulier, de s'assurer du soutien du Parti Libéral-Démocrate (le troisième « grand » parti du pays) et de toute une ribambelle de politiciens travaillistes, dont

un certain nombre avaient soutenu sans état d'âme la politique belliciste de Blair.

Mais, ce faisant, cette manifestation se trouve privée du caractère de dénonciation de la politique impérialiste anglo-américaine en Irak qu'elle aurait pu avoir. Du coup, quelle que soit son importance (d'autant plus significative qu'elle aura lieu pendant les heures de travail, un jour de semaine), elle ne permettra pas de mesurer la vigueur de l'opposition à la politique de la canonnière que mène Blair en Irak pour servir les intérêts des trusts britanniques. En revanche, elle risque de permettre aux politiciens qui s'y seront ralliés de s'offrir une bonne conduite et même peut-être à Blair de se payer le luxe inouï de se positionner au-dessus de la mêlée !

François ROULEAU

• Allemagne

IG Farben dissoute, mais le grand capital

Le 10 novembre, les administrateurs de la société allemande IG Farben ont annoncé la mise en liquidation de cette entreprise, née en 1925 de la fusion de la plupart des entreprises chimiques allemandes. Elle avait fabriqué le zyklon B, le gaz cyanhydrique qui alimentait les chambres à gaz des camps d'extermination, notamment dans une usine proche du camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau, où elle exploitait 80 000 travailleurs forcés.

Après la Deuxième Guerre mondiale, IG Farben avait été démantelée et avait donné naissance à plusieurs entreprises : Bayer, Basf, Hoechst (devenu depuis une des composantes d'Aventis) ou Agfa. Depuis 1952, il restait une entreprise portant le nom d'IG Farben, chargée nor-

malement de régler les contentieux restés en suspens, tels que l'indemnisation des travailleurs forcés de ses entreprises. C'est cette entité qui vient d'être liquidée.

Officiellement, le démantèlement était censé laver de tous soupçons de nazisme les entreprises qui en étaient issues. C'était un tour de passe-passe. Hoechst eut même à sa tête, pendant des années, un PDG qui était lui-même un ancien nazi. Et sur le fond IG Farben, mais aussi toutes les grandes entreprises du capitalisme allemand, avait sa part de responsabilité dans l'avènement du nazisme. Non seulement le grand patronat l'avait financièrement soutenu, mais il l'avait fait en toute connaissance de cause, pour défendre ses profits.

La classe possédante avait en effet estimé que les nazis pourraient briser les organisations de la classe ouvrière, écarter ainsi le risque pour eux d'une révolution socialiste et, en remettant en cause le traité de Versailles, relancer l'économie. Le développement de l'armement allemand, avec le développement de l'industrie de guerre qui l'accompagna, puis la guerre elle-même, lui permirent effectivement d'engranger des profits considérables. Comme l'avait expliqué après-guerre Krupp, un des grands patrons de l'impérialisme allemand, à propos d'Hitler : « Quand on a trouvé un bon cheval, on ne regarde pas à quelques défauts ».

Si les dignitaires nazis furent condamnés, les grands patrons allemands poursuivirent leurs

activités avec la bénédiction des alliés, d'autant plus que le capital américain y avait des intérêts directs. Anatole France avait dit de la guerre de 14-18 que « les guerres sont faites par des gens qui ne se connaissent pas, au profit de gens qui se connaissent très bien ». Cela vaut aussi pour la Deuxième Guerre mondiale. La fortune des Bush, par exemple, s'est bâtie dans ces liaisons commerciales et financières qui liaient l'industrie américaine et allemande, avant, pendant et après le nazisme, y compris pendant la guerre. Certaines entreprises allemandes travaillant pour l'effort de guerre nazi étaient des filiales directes de grands groupes capitalistes américains, qui touchèrent des indemnités de l'État américain pour les bombes que celui-ci

avait pu lancer sur leurs filiales allemandes !

Si IG Farben n'a pas été dissoute plus tôt, ce n'est pas à cause de son activité de contentieux. Les sommes qu'elle a pu allouer pour dédommager les anciens travailleurs forcés ou leurs familles ont toujours été dérisoires, même au niveau des budgets programmés. Il resterait des contentieux jamais réglés, comme le dénonçaient les représentants de 400 000 travailleurs forcés. En effet, si Basf, Bayer ou Hoechst ont contribué à alimenter un fonds d'indemnisation de ces travailleurs, IG Farben n'y a jamais versé un centime.

Comme toute bonne entreprise capitaliste, IG Farben a surtout mené une activité financière. Elle s'est lancée dans de fructueuses activités spéculatives qui lui

• Italie

Des larmes et de la chair à canon

Mardi 18 novembre, les 19 morts de l'attaque du quartier général des troupes italiennes à Nassiriya, en Irak, ont eu droit à des funérailles nationales. Tous les dirigeants politiques italiens étaient présents à Rome, dans la cathédrale San Paolo, pour écouter l'homélie d'un cardinal et les hommages appuyés à l'arme des carabinieri, à laquelle appartenait la plupart des victimes.

Pendant plusieurs jours, la presse et la télévision italiennes ont rivalisé d'efforts pour mettre en relief le sacrifice des carabinieri, la peine de leurs proches, l'émotion de tout un pays pour la perte de ses soldats... Des voix discordantes sont venues des deux partis communistes italiens. Le Parti de la Refondation Communiste (PRC) et le Parti des Communistes Italiens (PdCI) ont demandé le retrait immédiat des troupes envoyées en Irak, mais n'en ont pas moins participé à la cérémonie dans la cathédrale. La principale organisation syndicale, la CGIL, continue aussi officiellement de réclamer le retrait, mais cela ne l'a pas empêchée de se joindre, avec les deux autres centrales CISL et UIL, à l'arrêt général de travail de dix minutes organisé le 18 novembre lors des obsèques.

La presse, tout en évoquant l'émotion selon elle générale dans le pays, et le sentiment patriotique qui se manifesterait à cette occasion, ne manque jamais d'ajouter que les carabinieri

tombés en Irak étaient partis pour « défendre la paix », subissant donc selon elle une mort d'autant plus injuste.

Injuste, cette mort l'est sans doute, non pour cette dernière raison mais bien parce que les victimes n'étaient pas responsables de la politique du gouvernement qui les a envoyés là-bas. Depuis le début de la crise irakienne, Berlusconi a en effet multiplié les efforts pour apparaître comme le meilleur allié de Bush en Europe, se montrant démonstrativement à ses côtés en plusieurs occasions.

Le fort mouvement d'opposition à la guerre qui s'est exprimé en Italie a dissuadé Berlusconi d'envoyer des troupes en Irak participer aux opérations militaires aux côtés des troupes américaines. En revanche, une fois Saddam Hussein renversé et l'offensive terminée, l'envoi d'un contingent de 2 700 hommes dans le centre de l'Irak pour appuyer l'occupation américaine a pu être présenté comme la participation italienne au rétablissement de la paix et à la reconstruction du pays.

Mais les faits sont là. Même si les troupes italiennes sont probablement moins haïes que les troupes américaines, elles n'en participent pas moins à l'occupation de l'Irak, dans l'espoir que cet appui du petit impérialisme italien à l'impérialisme américain lui permettra de bénéficier de quelques retombées. Au

moment où les troupes américaines en sont à durcir leur attitude, et même à effectuer des bombardements sur Bagdad, les troupes italiennes – ou polonaises, ou britanniques – leur servent de couverture. Elles sont donc prises pour cible au même titre que les autres, et les victimes de l'attentat de Nassiriya l'ont payé de leur vie. Cependant, alors que la situation de plus en plus tendue en Irak rend aléatoires même les profits que les trusts américains pouvaient espérer de la guerre de Bush, Berlusconi est de moins en moins en situation de revendiquer auprès de celui-ci qu'il prête quelque attention aux intérêts des trusts italiens.

L'impérialisme italien devra donc peut-être, un jour prochain, décider que ses pré-

tendus « défenseurs de la paix » envoyés en Irak doivent plier bagage, et ceci en dépit de toutes les déclarations officielles, du type « *Quoi qu'il arrive, nous y resterons* », et des flots d'émotion de commande déversés par la presse et la télévision.

En attendant, la mort des soldats italiens est l'occasion, pour le pouvoir et pour une grande partie de la presse, de tenter de créer une atmosphère d'union nationale. Cela permet aux attaques contre les travailleurs que mène le gouvernement Berlusconi, notamment sur la question des retraites, de passer encore plus facilement, et aux syndicats de dissimuler leurs démissions et leurs recules derrière leur participation à l'émotion générale.

Et puis il reste que, depuis plusieurs années, les gouvernements cherchent à habituer l'opinion à la participation de soldats italiens à de telles opérations militaires, de la Somalie au Kosovo et de l'Albanie à l'Irak.

Il s'agit toujours bien sûr, officiellement, d'opérations de « maintien de la paix », mais dans lesquelles l'impérialisme italien et ses trusts cherchent à défendre leur pré carré au milieu des autres grandes puissances. Quant aux larmes qu'il faut verser sur les enfants du pays morts en opérations et qui n'ont, dans l'affaire, été rien d'autre que de la chair à canon, c'est bien ce qui coûte le moins cher.

André FRY



AFP

va bien

ont permis, à défaut de dédommager les anciens esclaves du III^e Reich, de verser pendant des années de copieux dividendes à ses actionnaires. Une activité qui faillit s'arrêter au cours des années quatre-vingt, mais que la chute du mur de Berlin relança, car l'avidité des actionnaires d'IG Farben s'était alors tournée vers les côtés lucratifs de l'intégration de l'Allemagne de l'Est.

Finalement IG Farben, à la suite de querelles internes semble-t-il, a préparé sa dissolution. Il lui resterait encore, derniers signes de sa prospérité, 500 appartements d'une valeur presque double de ses dettes.

Une autre affaire concernant une ancienne filiale du groupe IG Farben avait fait scandale quelque temps avant. Le zyklon B était commercialisé par la société

Degesch, filiale à 42 % d'IG Farben. Cette même société fabrique aujourd'hui le produit anti-graffitis utilisé pour nettoyer les stèles du mémorial allemand qui rend hommage aux Juifs assassinés...

Cela a choqué mais, dans ce monde dominé par l'argent, c'est banal. On en a ici un exemple avec les industriels de l'amiante reconvertis dans le désamiantage. Dans le monde capitaliste, rien ne se perd, du moment que cela crée des profits.

Et il ne suffit pas qu'IG Farben disparaisse pour en finir une fois pour toutes avec la peste brune. C'est le capitalisme qui lui a donné naissance et, tant que ce système persistera, le danger demeurera.

Jacques FONTENOY

Au sommaire de Lutte de classe n° 76 (novembre 2003)

Italie

Attaques contre les retraites et loi du travail esclavagiste

États-Unis

Partenariat syndicats - patrons contre les travailleurs

Congo (ex-Zaïre)

Un pays pillé par les seigneurs de guerre et les trusts impérialistes

Bolivie

Un immense réservoir de richesses vidé par l'impérialisme

Tribune

Les trotskystes et l'« expérience » Lula



• Réforme des universités

En arrière, toute !

Prévue au printemps dernier, mais repoussée par Sarkozy suite à la contestation du plan Fillon sur les retraites, la réforme des universités préparée par le ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry, repointe le bout de son nez. Et avec elle les premières mobilisations étudiantes, à Rennes ou à Villetaneuse.

L'autonomie des universités

Décentralisation, autonomie, liberté, rapprochement des services de l'État des réalités locales... On connaît les prétextes derrière lesquels se dissimule la volonté de sabrer dans les budgets publics. Et ce projet ne fait pas exception.

Pour commencer, Ferry se propose de modifier la composition des conseils dirigeant les universités, afin de les rendre moins dépendants des enseignants. Ainsi le président pourrait-il dorénavant être choisi en dehors de la communauté des professeurs, et même en dehors de la fonction publique ! Les universités risquant de dépendre davantage des financements locaux, publics ou privés, et les payeurs étant les décideurs, c'est une manière d'ouvrir la porte à la nomination à la tête des facultés de notables locaux ou de représentants patronaux.

L'argent étant le nerf de la guerre, cela vaut pour la guerre du gouvernement contre le service public. En proposant de renforcer l'autonomie financière des établissements, l'État prépare son désengagement. Avec la loi Ferry, les présidents d'université obtiendraient des pouvoirs accrus, en particulier en matière de personnel. Ils pourraient plus librement

embaucher... et débaucher des salariés en statuts précaires. Bien davantage qu'aujourd'hui, le président d'université aurait pouvoir d'adapter le contenu des enseignements aux besoins du patronat local, ou au manque de moyens d'une région.

Que la décentralisation signifie en l'occurrence la réduction des moyens, le projet de loi ne cherche même pas à le cacher, puisqu'il annonce que les petites universités (de moins de 15 000 étudiants) devront trouver les moyens de fusionner. Et tant pis pour les étudiants qui devront faire quelques centaines de kilomètres supplémentaires, payer le transport et le logement. Les personnels de ces universités ne s'y étaient d'ailleurs pas trompés, qui comme à Perpignan ou au Mans étaient entrés en grève sur cette question au printemps dernier.

La réforme « LMD »

Le projet Ferry mérite une réaction d'autant plus forte que celui-ci vient s'ajouter à une autre réforme, dite « LMD », préparée celle-là depuis des années et actuellement mise en œuvre.

Cette « réforme » se présente elle aussi sous des dehors séduisants, au nom de l'harmonisation européenne. Elle se



Manifestation à Rennes, le 13 novembre 2003.

propose d'unifier les différents diplômes nationaux, ce qui faciliterait, nous dit-on, la circulation des étudiants d'un pays à l'autre au cours de leurs études. Les diplômes français actuels (DEUG, licence, maîtrise, doctorat) seraient ainsi remplacés par un système à trois niveaux : la licence (obtenue à bac +3), le master (à bac +5) et le doctorat (bac +8). D'où son nom : « LMD ».

S'il ne s'agissait que de cela, on ne verrait évidemment pas d'objection, les diplômes français ne possédant aucune vertu particulière par rapport à ces futurs diplômes européens. Malheureusement, cette harmonisation européenne dissimule un plan d'économies. En particulier, le remplacement des actuels diplômes à bac + 5

par les futurs « masters » se traduira par une hausse considérable des effectifs étudiants dans chaque cours, et par une diminution de la variété de filières. Là où les DEA et DESS – les diplômes actuels – comptaient fréquemment des effectifs d'une douzaine à une vingtaine d'étudiants, la norme pour les masters a été fixée à 200 !

Une situation dégradée

Le gouvernement n'a certes pas attendu que ces réformes soient effectives pour commencer à faire des économies sur l'enseignement supérieur, tout simplement en ne respectant pas ses engagements. Nombre d'universités sont confrontées à de véritables casse-tête financiers. Le ministère accumule les retards de paiement, les recettes

prévues ne rentrent donc pas, les présidences se débrouillent comme elles peuvent et le personnel est obligé de jongler pour assurer comme il le peut la continuité du service. On arrive ainsi à des situations ubuesques : la date à laquelle on n'a plus le droit de dépenser arrive... avant que les crédits prévus pour l'année aient été installés sur les comptes ! Dans d'autres cas, comme à Orsay l'an dernier, on est obligé de procéder à une fermeture temporaire.

Personnels et étudiants doivent faire échec à cette régression et aux projets du gouvernement qui ne feront que l'amplifier. Les mobilisations actuelles annoncent-elle un mouvement plus large ? C'est à souhaiter, car il y a urgence !

Jean RAYNARD

• Médecine scolaire

Sale coup en douce au Sénat

Les sénateurs viennent de voter un amendement au projet de loi sur la décentralisation qui implique le transfert de la médecine scolaire aux départements. Or si le gouvernement, suite aux mouvements de mai et juin derniers, avait maintenu la décentralisation des techniciens et ouvriers d'entretien des collèges et des lycées (les TOS), il avait tout de même reculé sur la décentralisation des conseillers d'orientation et psychologues scolaires, des assistantes sociales et des médecins scolaires.

Pour l'instant, le ministre délégué Devedjian a fait savoir qu'il n'était pas favorable à cet amendement. Mais le fait qu'il vienne d'être voté par les sénateurs a de quoi inquiéter.

Le service de médecine scolaire s'occupe des actions de prévention de la santé auprès des jeunes scolarisés. De plus, il est censé permettre l'intégration des élèves qui ont un handicap ou de gros problèmes de santé. Avant leur sixième anniversaire, tous les enfants sont obligatoirement soumis à une visite médicale gratuite. Des examens péri-

diques sont censés être effectués pendant tout le cours de la scolarité. Le suivi médical des enfants scolarisés se fait en liaison avec les enseignants. Cette médecine préventive est indispensable pour les enfants, surtout ceux des classes populaires qui, sans cela, ne seraient souvent suivis par aucun autre médecin.

Or depuis plusieurs années, les médecins scolaires, qui ont très souvent un statut précaire, ont bien du mal à assumer toutes ces tâches car les moyens baissent de manière dramatique, précisément à un

moment où, avec l'aggravation de la misère dans les cités et quartiers populaires, ils devraient au contraire augmenter. Et il est à craindre que le transfert aux départements n'aggrave encore plus la situation, alors que la moitié de ceux-ci ne respectent déjà pas leurs obligations en matière de protection maternelle et infantile (PMI).

D'ailleurs, certaines collectivités locales ont déjà fait savoir qu'elles envisageaient de confier la médecine scolaire à des médecins libéraux, pour se « débarrasser » de ce service

estimé coûteux. En fait, la décentralisation des médecins scolaires risquerait de creuser les disparités entre les départements pauvres et les autres.

Comme pour les autres mesures de décentralisation dans l'Éducation, le but est en réalité de faire des économies au détriment du service public d'éducation, et en l'occurrence de la santé des jeunes des classes populaires. Voilà ce à quoi aboutirait l'amendement voté, s'il venait à passer dans les faits.

Aline RETESSE

• Éducation

Un « grand débat » mais pas de moyens

Le ministre de l'Éducation nationale, Luc Ferry, a lancé le 17 novembre le « grand débat » sur « l'avenir de l'école » en vue d'une nouvelle loi d'orientation. Pour essayer de souligner l'importance de l'entreprise et en définir les enjeux, Chirac en personne devait réunir le 20 novembre les principaux responsables du système éducatif français.

Le débat sera grand, du moins par le nombre de réunions. Mais il risque de se réduire à peu de chose. 15 000 réunions publiques sont prévues sur l'ensemble du territoire, les discussions porteront sur 22 questions extrême-

ment ouvertes, dont les animateurs doivent tirer 15 000 rapports de huit pages chacun. Mais il y a peu de chances que la variété des opinions transparaissent, une fois que cette montagne de papier aura été « synthétisée » par une commission nationale de 54 membres.

D'autant que cette « commission nationale du débat sur l'avenir de l'école », comme toutes les commissions gouvernementales, est riche en « personnalités » diverses, mais comprend bien peu de gens directement impliqués dans l'école. On y trouve ainsi sept anciens ministres de l'Éducation nationale et six parlementaires, des représentants de la presse (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Le*

Nouvel Observateur, le PDG de *Radio France*), des universitaires, historiens, sociologues, philosophes, des proviseurs, principaux, directeurs d'école, inspecteurs, quelques patrons (le président de Lafarge, la vice-présidente de Dassault Systèmes, le président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment), mais seulement un lycéen, une étudiante, un instituteur, deux professeurs, un maître-ouvrier. Et encore faudrait-il savoir comment ces représentants des centaines de milliers de lycéens, étudiants, enseignants et personnels ATOS ont été choisis, et pourquoi.

Quant aux 22 questions qui doivent servir de base aux débats

qui sont censés être très larges et publics, elles permettent certainement toutes les discussions, sur les sujets les plus divers. Cependant, à bon nombre d'entre elles, les enseignants avaient apporté en mai et juin derniers des réponses que le gouvernement n'a pas voulu entendre. « *Comment prendre en charge les élèves en grande difficulté ?* » demande-t-il. Mais les enseignants et les parents n'ont cessé de réclamer plus de moyens en personnels pour travailler avec des classes à petits effectifs et ainsi aider les élèves les plus en difficulté. « *Comment en matière d'éducation définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'État et des collectivités territoriales ?* » lit-on plus loin dans le questionnaire. Mais durant des semaines, les manifestants ont pourtant scandé des slogans opposés à la décentralisation, parce que, telle qu'elle est conçue par le gouvernement, elle ne peut qu'aggraver les disparités entre les régions.

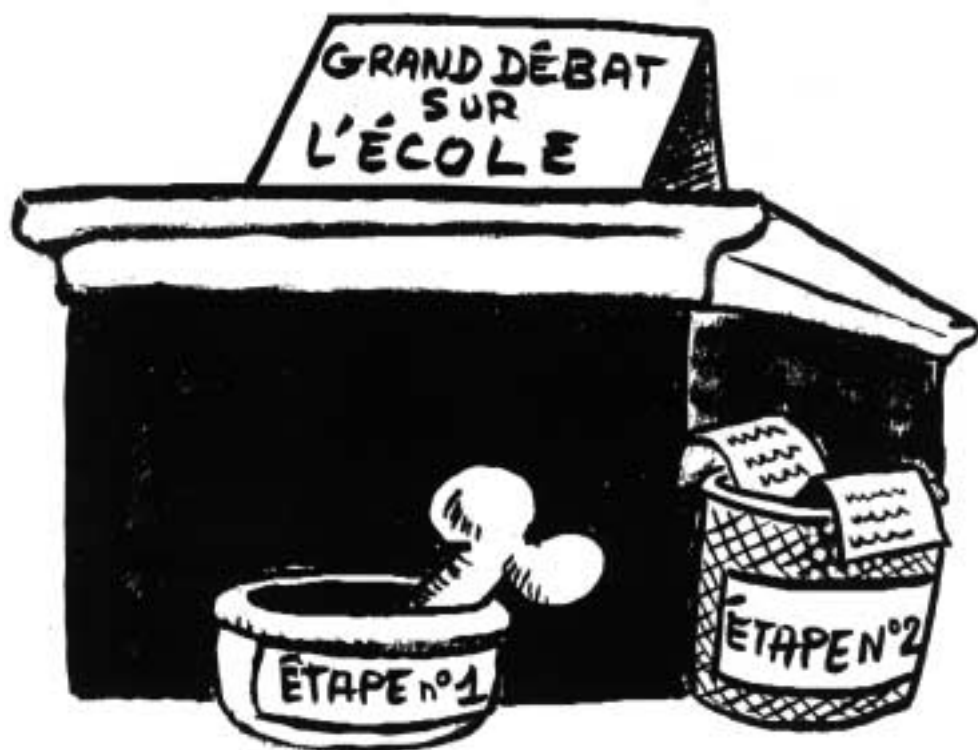
Le gouvernement aura du mal à faire oublier que, lors des derniers mois de grève et de manifestations, il n'était alors question pour lui ni de discuter ni de céder aux revendications des salariés, agents, ouvriers, secrétaires, conseillers d'orientation, infirmières, surveillants et

bien sûr instituteurs et professeurs. Les grévistes ne se contentaient pas du baratin « pédagogique » du ministère : ils voulaient des moyens, des salaires, du personnel, des embauches.

L'actuel « grand débat » lancé par Ferry n'est qu'une nouvelle façon de tromper le monde, en faisant croire qu'on va s'attaquer aux problèmes, bien réels, de l'éducation.

Cela est confirmé par les déclarations au *Monde* de Claude Thélot, le président de la commission nationale. Après avoir dit que, la commission étant indépendante, le gouvernement « n'est pas lié en droit par ses travaux », il précise : « *Mais si le débat reflète correctement ce que les Français pensent, le gouvernement en tiendra évidemment compte.* » Qui dira « *ce que les Français pensent* » ? Pas le débat, mais le ministre ou ses conseillers. Autrement dit, si le débat renvoie au ministre ce que le ministre pense, le ministre tiendra compte du débat. Il n'est pas certain que les enseignants, les parents d'élèves et la population apprécient ce genre de « dialogue » plus qu'au printemps dernier.

Vincent GELAS



• Aides-éducateurs

Non aux licenciements !

Les aides-éducateurs, emplois-jeunes de l'Éducation nationale, avaient été embauchés pour cinq ans dans les établissements scolaires, écoles, collèges ou lycées. Leur rôle était précieux : en effet ils travaillaient avec les équipes éducatives pour une meilleure intégration et un meilleur suivi des élèves. Ils s'occupaient des élèves en difficulté, aidaient aux devoirs, assuraient souvent la maintenance informatique ou s'occupaient de la bibliothèque à l'école ou du centre de documentation (CDI) au collège. Lorsque ces emplois avaient été créés, le gouvernement socialiste et le ministre de l'Éducation nationale, Claude Allègre, avaient promis : « *Pas un aide-éducateur au chômage au bout de*

cinq ans ». Ils s'étaient vantés d'offrir une formation à ces jeunes, formation qui les aiderait à trouver un emploi définitif. Mais les promesses se sont envolées depuis.

Cette année, ce sont 55 000 aides-éducateurs qui se retrouvent à la rue, après cinq années de bons et loyaux services. Ils sont remplacés, mais en bien moins grand nombre et à des conditions dégradées, par des assistants d'éducation.

Pour prendre l'exemple de l'académie de Grenoble, 1 055 aides-éducateurs sont encore en poste, n'ayant pas achevé leur contrat de cinq ans. Mais ils n'auront plus d'existence légale à partir de janvier 2004, puisque la cellule au rectorat s'occupant de leur accompagnement dans

l'emploi sera supprimée. De plus, l'expérience professionnelle acquise pendant cinq ans ne sera pas reconnue. Dans le département de l'Isère, 406 aides-éducateurs sont encore en poste, 150 en collège, en majorité en REP (réseau d'éducation prioritaire).

La moitié de ces 406 jeunes seront partis d'ici juin. Pourtant, leur rôle est indispensable au meilleur fonctionnement de ces établissements qui regroupent beaucoup d'élèves en grande difficulté.

Ces licenciements ne peuvent qu'aggraver encore un peu plus les conditions dans lesquelles étudient les jeunes, et en particulier ceux des quartiers et cités populaires.

• Collège Le Moucherotte (Isère)

Un départ dont les élèves pâtiront

Au collège Le Moucherotte à Pont-de-Claix, dans la banlieue de Grenoble, en REP, les deux aides-éducateurs de l'établissement se battent pour voir leur contrat de cinq ans prolongé, au moins jusqu'à la fin de l'année scolaire 2003/2004. En effet c'est à la fin de l'année civile 2003 que leur contrat de cinq ans prend fin. Jusqu'à présent, les contrats arrivant à terme avant la fin de l'année scolaire en cours avaient toujours été prolongés. Mais pas cette année. Or les projets avec les élèves sont en cours, et le départ de ces deux aides-éducateurs au mois de décembre signifiera leur suppression, purement et simplement.

Les élèves pâtiront de ce départ, et ils l'ont d'ailleurs bien compris puisque, les mercredis 5 et 12 novembre, ils se sont rassemblés, à

l'appel des aides-éducateurs, devant le collège. En présence d'élus de la ville, d'une partie du personnel du collège, de parents d'élèves, ils ont lu, devant la presse et les caméras de France3 et M6, des poèmes et des écrits expliquant pourquoi ils n'acceptaient pas le départ de ceux qui, depuis plusieurs années, les aidaient au collège. Un enterrement symbolique a même été mis en scène. Une pétition a été largement signée par les habitants de Pont-de-Claix, les parents d'élèves, enseignants et élèves. Une délégation a été reçue en préfecture.

Alors la mobilisation continue au collège pour réclamer la prolongation du contrat de ces aides-éducateurs jusqu'à la fin de l'année scolaire au moins. Car tout le monde sait qu'elle est bien plus efficace que des discours ronflants sans lendemain.

• Débitants de tabac

Le gouvernement met le filtre

Face à la grogne des marchands de tabac depuis l'annonce de la hausse du prix des cigarettes, le gouvernement n'a pas négocié. A la différence de l'attitude qu'il adopte lorsqu'il a à faire à la protestation des salariés, cette fois il a multiplié les gestes de conciliation. Pendant une semaine, il a reçu tous les jours leurs représentants.

Si le gouvernement a maintenu, pour l'instant, la hausse de 20 % prévue en janvier 2004, il a annoncé qu'il allait geler toute hausse future de la fiscalité sur le tabac pendant quatre ans. Il avait déjà annoncé que l'État compenserait 50 % à 80 % de la baisse de chiffre d'affaires des buralistes due aux hausses du prix du tabac. Dutreil, le secrétaire d'État au commerce, a ajouté : « *Le volet entreprise devra garantir à l'ensemble des buralistes, notamment dans les départements frontaliers, le maintien intégral de leurs revenus liés à la vente de tabac, et cela quel que soit le prix de vente fixé* ».

par les fabricants de cigarettes ». Cette aide, plafonnée dans un premier temps à 10 000 euros par débitant, sera illimitée et coûtera bien plus que les 150 millions d'euros initialement prévus, que devait rapporter à l'État l'augmentation des taxes. Enfin, face aux cambriolages qui se multiplieraient dans les bureaux de tabac, Sarkozy a promis un plan de sécurité anti-

braquage.

Malgré ces gestes, les représentants des buralistes maintiennent la pression. « *Nous sommes des vecteurs d'opinion et nous peserons de tout notre poids dans les échéances électorales* » a menacé un de leurs représentants ajoutant que « *quotidiennement, 11 millions de clients viennent chez nous* ».

Les reculs du gouvernement



Sarkozy essayant de faire ami-ami avec une buraliste.

relèvent, à l'évidence, d'un calcul basement électoral. Hormis les plus riches, la majorité de la population subit les effets de sa politique et en premier lieu les catégories les plus populaires, travailleurs et chômeurs. Mais, dans son empressement à faire payer la majorité de la population pour pouvoir réserver ses faveurs au grand patronat, le gouvernement prend le risque de mécontenter une partie de son propre électoral. Or celui-ci est courtisé par l'extrême droite, et le Front National s'est empressé d'adresser un courrier à une partie des buralistes. Un démagogue d'extrême droite comme Le Pen sait faire feu de tout bois.

ment fait donc en partie machine arrière face à la réaction des 34 000 buralistes. Ceux-ci font reculer ce gouvernement, qui ne sait se montrer ferme que lorsqu'il s'agit de s'en prendre à des millions de futurs retraités.

Dans tout cela, l'argumentaire qui désignait – à juste titre – le tabagisme comme un responsable des maladies et de la mortalité s'envole en fumée. Cela n'empêchera pas ce gouvernement, d'un côté d'empêcher les taxes qu'il maintiendra sur le tabac et, de l'autre, de faire retomber le coût de l'augmentation des dépenses de santé sur les assurés sociaux.

Aujourd'hui le gouverne-

Christian BERNAC

• Emplois fictifs

Grosse prime aux vices

Le Conseil d'État a annulé des jugements qui avaient condamné Xavier Dugoin, l'ancien président RPR du Conseil général de l'Essonne, et son ex-femme, Marie-Aline Hugot, pour emplois fictifs.

Cette décision de la plus haute instance administrative française devant laquelle les Dugoin et Tibéri avaient fait appel est due, paraît-il, à des vices de procédure. Une de ces irrégularités juridiques réside dans le fait que le rapporteur de la Chambre régionale des comptes qui avait épluché la gestion de Xavier Dugoin au Conseil général, ce qui avait déclenché les enquêtes pénales, a été de ceux

qui l'ont condamné. Pourtant, même si, du point de vue juridique, l'impartialité n'a pas été respectée, les emplois étaient bien fictifs et l'argent public a bien été volé.

Du fait de l'annulation des condamnations, l'ex-femme de Dugoin peut désormais récupérer les 110 000 euros qu'elle avait pourtant illégalement perçus entre 1993 et 1995, et qu'elle avait dû rembourser. Elle n'a d'ailleurs pas manqué de le faire aussitôt. Et, pour les mêmes raisons, Xavière Tibéri peut elle aussi réclamer les 200 000 francs qui lui avaient été payés pour son « rapport » sur la francophonie, bourré de fautes d'orthographe

et entièrement recopié.

Ceux qui pensent que la justice vient surtout au secours des plus riches sont de bien mauvaises langues, paraît-il. Ce vice de forme vient tout de même à point au secours des nantis. Leurs « vices » sont finalement récompensés, et grassement. Les 110 000 euros réclamés par Marie-Aline Hugot représentent le montant des dépenses de fonctionnement annuel d'un collège.

Mais cela n'empêche pas tout ce beau monde de faire la morale aux chômeurs, comme à tous les travailleurs, sur le manque de volonté qu'ils montreraient pour se mettre au travail.

A. R.

Le Conseil d'État, indépendant ?

Le Conseil d'État est composé de membres choisis parmi les élèves sortant de l'École Nationale d'Administration, ou nommés par le gouvernement, sur avis du vice-président du Conseil d'État. Le président du Conseil d'État est en fait le Premier ministre lui-même. Cette juridiction est la dernière instance devant laquelle on peut faire appel pour des affaires

jugées par les tribunaux administratifs, après les cours administratives d'appel. Certains militants syndicaux découvrent l'existence de ce Conseil d'État lorsqu'ils veulent contester leur licenciement. En effet, pour licencier un délégué du personnel, il existe des procédures particulières, et le délégué licencié, ou le patron, peuvent faire appel devant ce Conseil d'État.

Cependant, bien des salariés ont moins de chance que les Dugoin et Tibéri, car ce Conseil d'État, qui est soi-disant « indépendant », est composé de gens qui se sentent solidaires des patrons parce qu'ils appartiennent au même monde des riches. La prétendue indépendance de cette juridiction administrative n'est qu'un leurre !

A. R.

• Au Parlement européen

Dockers et gens de mer menacent contre les conditions de travail

Mardi 18 novembre, Arlette Laguiller est intervenue, en séance plénière du Parlement européen, au sujet d'un rapport prônant « l'accès au marché pour les services portuaires ». Elle s'y est faite l'interprète des préoccupations des salariés des ports et des gens de mer dont les conditions de travail ne pourraient qu'être aggravées, si cette directive était finalement votée.

« *En rejetant le texte qui nous est proposé sur les services portuaires, j'exprime ma propre opinion, mais je me fais également l'interprète des protestations exprimées par un grand nombre d'organisations syndicales.* »

Ce projet, dit d'« auto-assistance », ouvre devant les armateurs la possibilité de réaliser n'importe quelle activité portuaire en utilisant leurs propres personnels et équipements. Il ouvre par là même la porte à tous les abus de margoulines du transport maritime. Car évidemment, la directive n'impose pas aux armateurs de payer à leur personnel les salaires en vigueur chez les dockers, ni même de respecter la législation du travail. Les armateurs peuvent faire travailler à bas prix des travailleurs embauchés sans garantie et leur imposer les conditions de travail qu'ils veu-

lent. Les conséquences en seront des suppressions d'emplois stables sur les zones portuaires et l'accroissement du nombre de travailleurs précaires mal payés, surexploités et inexpérimentés, avec toutes les menaces que cela comporte pour l'environnement et la sécurité.

Nous refusons cette directive. Son application constituerait une menace pour tous ceux qui vivent de l'activité portuaire, aggraverait les risques d'accident et de pollution. Nous la refusons également parce qu'elle met en concurrence les uns avec les autres des travailleurs de différentes corporations, gens de mer contre dockers, pour aggraver les conditions des uns comme des autres au seul bénéfice des armateurs.

L'ouverture des services portuaires à la concurrence procède du même esprit rétrograde que l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires, du contrôle aérien, des postes ou des télécommunications. Nous y sommes opposées. Les activités portuaires, comme toutes les activités utiles directement ou indirectement à toute la population, doivent être des services publics et être préservées des nuisances de la concurrence et de la course au profit. »

• Alstom-chantiers de L'Atlantique (Saint-Nazaire)

Un effroyable accident et ses responsables

Quinze personnes sont décédées et trente-trois sont blessées, dont sept gravement, après que samedi 15 novembre une passerelle donnant accès au Queen Mary 2, en construction aux Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire, s'est décrochée, projetant plus de quarante personnes au fond de la cale.

« Comment est-ce possible ? » « Pourquoi ? Pourquoi ? » Dans toute la ville, l'émotion et la tristesse sont profondément ressenties. Qui ne connaît pas quelqu'un qui travaille pour les Chantiers ? En ce samedi après-midi, il y avait des familles venues visiter le paquebot, mais aussi des ouvriers qui rejoignent leur poste de travail, entre autres pour le nettoyage du Queen Mary, comme Céline et Charlene, 20 ans toutes les deux, dont c'étaient les premières heures d'une mission de quelques jours. Ou encore Rosemonde, 48 ans, embauchée pour trois jours et Brigitte, 61 ans, toutes les quatre décédées lors de ce drame.

C'est une entreprise de sous-

traitance, Endel, qui a installé la passerelle, sous les ordres et avec les consignes d'Alstom-Marine.

Et on peut voir, à l'occasion de cet effroyable accident, que tout le monde accuse les sous-traitants, le PDG des Chantiers en tête, essayant de se dédouaner par avance ! Mais qui a favorisé la sous-traitance aux Chantiers ?

Les patrons des Chantiers ont fait depuis des années des choix qui ont entraîné une scandaleuse détérioration des conditions de travail, de sécurité et de vie de l'ensemble des salariés.

Il est trop tôt pour expliquer ce qui s'est passé exactement. Mais, pour beaucoup de ceux qui travaillent sur les Chantiers, le drame n'a rien à voir avec la fatalité. Pour tous les salariés, et peut-être encore plus pour ceux qui travaillent à bord, la pression est intense. Les délais sont durs à tenir, y compris pour monter les échafaudages. Les horaires sont impossibles. Coûte que coûte, le Queen Mary 2 doit sortir le 20 décembre.

On a pu voir le lendemain du drame le PDG Boissier, dans une interview sur France 2, après avoir pleuré quelques secondes

sur les victimes, confirmer la date de livraison du paquebot (le 20 décembre) et prédire un « bel avenir commercial du paquebot » ! Il tenait à rassurer rapidement les actionnaires.

La douleur des familles touchées, qu'elles soient familles de salariées ou de visiteurs, est partagée profondément par toute la population. Et il est plus que révoltant de voir une sorte de polémique organisée artificiellement par certains responsables de tout bord sur le fait que les visiteurs n'auraient pas dû être là, oubliant que des ouvriers ou des ouvrières sont morts pendant leur travail ou d'autres grave-

ment blessés, et plus encore que tous les travailleurs risquent leur peau tous les jours en venant travailler aux Chantiers de l'Atlantique, sur un des plus grands chantiers d'Europe !

Peu à peu, après l'immense émotion du premier jour, le monde du travail et la population nazairienne s'interrogent sur les véritables raisons d'un tel drame.

Tout le monde a connaissance, par au moins un membre de la famille, un voisin, un ami, de la détérioration des conditions de travail aux Chantiers.

Et les regards se tournent vers le groupe Alstom et ses responsabilités, qui semblent de plus en plus évidentes dans ce terrible accident.

Correspondant LO



• Catastrophe du pic de Bure

Des économies assassines

Neuf personnes comparaissent jusqu'au 28 novembre devant le tribunal correctionnel de Gap pour « homicides involontaires », dans le cadre de l'accident survenu au téléphérique du pic de Bure dans les Hautes-Alpes.

L'accident remonte au 1^{er} juillet 1999. Il avait fait vingt morts, des techniciens et des ouvriers montés dans le téléphérique pour aller prendre leur service tôt le matin à l'Observatoire du pic de Bure, situé à plus de 2 700 mètres d'altitude. La cabine, qui abordait la partie la plus abrupte de son ascension, a glissé en arrière sur le câble, avant de se décrocher et de faire une chute de 80 mètres.

L'expertise technique a mis en évidence une série de négligences dans l'utilisation et la maintenance de ce téléphérique

privé, qui n'était pas astreint aux règles de sécurité des téléphériques transportant le public.

Ainsi, l'installation a été soumise à des efforts beaucoup plus importants que ceux prévus à sa conception. Le système de freinage a été également mis en cause, le frein de chariot ayant été désactivé en juillet 1984 et enlevé en 1986. L'Institut de radioastronomie millimétrique (Iram), dépendant du CNRS (Centre national de la recherche scientifique) qui exploitait le téléphérique s'est vu reprocher d'avoir embauché du personnel non qualifié pour la maintenance de l'équipement. Enfin, on a relevé d'autres détails, portant par exemple sur la sorte de cire censée protéger le câble de la corrosion : elle avait dépassé de cinq ans la date limite d'utilisa-

tion et, en perdant ses solvants, aurait agi comme une graisse.

258 personnes se sont portées partie civile dans ce procès. Une quarantaine d'avocats doivent intervenir contre les prévenus, qui sont, entre autres l'Iram, le CNRS, la Caisse régionale d'assurance maladie du Sud-Est (Cram)... Ceux-ci ont commencé par se renvoyer mutuellement la responsabilité de l'accident.

Alors, même si le procès ne permet pas d'établir les responsabilités de chacun, il est clair que le souci d'économiser sur le moindre centime est directement en cause dans cette catastrophe. Une fois de plus cet accident souligne que, dans notre société, les priorités sont l'argent et le rendement. Et c'est bien cela qui est criminel !

D.M.



• À Issoire et aux Ancizes (Puy-de-Dôme)

Grève et manifestation contre les licenciements

Samedi 15 novembre, aux aciéries des Ancizes, petite commune dans les Combrailles, à une quarantaine de kilomètres de Clermont-Ferrand, 1 500 personnes ont manifesté contre l'annonce d'un millier de suppressions d'emplois, dont environ 300 licenciements dans les usines Aubert et Duval d'Auvergne.

La majorité des manifestants étaient des travailleurs des Ancizes, avec leur famille. Les 1 400 salariés de cette usine font vivre les petites communes aux

alentours : petits commerces, transports, sous-traitance, en dépendent.

C'est ce qui explique la mobilisation des élus, maires et conseillers municipaux, dont un certain nombre travaillent à l'usine. 875 d'entre eux ont signé une pétition pour dire « non » aux licenciements et pour demander à l'État d'intervenir, puisqu'il est actionnaire au tiers du groupe Eramet dont dépend Aubert et Duval.

Eramet est un regroupement de sociétés telles qu'Areva, où se

retrouvent les gros du nucléaire français : la Cogéma et Framatome. Par le biais d'EDF et du Commissariat à l'Energie Atomique, également présents dans Eramet, l'État se trouve actionnaire à près de 30 % et a donc son mot à dire. Il y a aussi STCPI, un groupe financé par l'État et qui est maintenant privatisé. C'est lui qui possède une bonne partie des mines de nickel de Nouvelle-Calédonie.

Il y a de quoi être en colère contre les décisions des actionnaires de toutes ces sociétés au

montage financier complexe, qui avouent faire des profits mais en veulent encore plus, en jetant des centaines de travailleurs à la rue.

Quant à l'État, leurs préfets, députés et ministres, il aurait les moyens d'intervenir pour empêcher cela. Mais leur silence complice montre qu'ils sont ouvertement au service des patrons licenciés. Les maires des petites communes n'ont pas digéré le refus du préfet d'accepter une simple table ronde pour mener une discus-

sion avec les élus et syndicats et demander l'aide de l'État.

Plusieurs sites du groupe Eramet font déjà les frais de la rapacité des actionnaires. La Comilog à Boulogne-sur-Mer va fermer. Les sites de la Nièvre et de Firminy dans la Loire, ou de Pamiers dans l'Ariège, sont menacés du même sort.

C'est la preuve, une fois de plus, qu'il faut interdire les licenciements dans ces entreprises qui font des profits et qui menacent de ruiner toute une région.

• Grève dans une clinique tourangelle

Sages-femmes réquisitionnées

Les sages-femmes de la clinique du Parc à Chambray-lès-Tours sont en grève depuis le mercredi 5 novembre, pour réclamer l'alignement de leurs salaires sur ceux du public. On apprend ainsi qu'il y a encore une différence de 18 % en fin de carrière, soit 430 euros, et qu'elles sont 12 pour 3000 accouchements, alors qu'il y en a 50 pour 3500 au Centre Hospitalier Universitaire.

Dans un premier temps, le patron de la clinique a commencé par réclamer à la justice le droit de les réquisitionner pour un service minimum, « comme dans le public ». Sa demande a été rejetée. Après, le

patron de la clinique s'est payé le culot de demander à l'Agence régionale d'hospitalisation (l'ARH) de payer les augmentations de salaire revendiquées par les salariés ! Utiliser l'argent public pour payer les salaires d'une entreprise privée, il ne manque pas d'air !

Les accouchements ont été alors suspendus par l'ARH et toutes les futures mamans ont été dirigées vers les autres établissements du département et surtout vers le CHU, qui a dû renforcer ses effectifs à coups de volontariat aux heures supplémentaires pour pouvoir assurer cet accroissement d'activité à la maternité.

Après une dizaine de jours de grève, le vendredi 14 novembre, le préfet a réquisitionné les sages-femmes pour raison de « salubrité publique » en utilisant la loi Sarkozy. Cette loi permet désormais au préfet, « lorsque l'atteinte au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige », de réquisitionner par arrêté motivé « tout bien et service », « requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service » jusqu'à ce que « l'atteinte à l'ordre public ait pris fin ». Il s'agit donc d'un précédent, car il s'agit de réquisitionner du personnel privé pour un établissement privé et dont la mission

n'a pas été reconnue d'utilité publique par le tribunal.

Les sages-femmes scandalisées, réquisitionnées jusqu'au 22 novembre, ont dû recommencer à travailler pour assurer « un service minimum ». En attendant, elles espèrent bien obtenir satisfaction sur leurs revendications de salaire, car elles ont toujours mis en avant « la très bonne rentabilité de l'entreprise et ses beaux bénéfices ». On a appris ainsi que les bénéfices ont doublé dans l'année.

Alors elles ont raison, il y a sûrement des solutions du côté des profits des actionnaires !

• Hôpital de la Pitié-Salpêtrière (Paris 13^e)

À la Radio, le ton monte

A la Radio Gaston-Cordier de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, il est devenu habituel que le cadre demande aux manipulateurs-radio de l'équipe du matin ou de l'après-midi de doubler la journée de travail pour remplacer un collègue de l'équipe de nuit absent, à tel point d'ailleurs que les doublages sont même planifiés. Dernièrement, le cadre de l'après-midi cherchait un manipulateur-radio parmi nous parce qu'il en manquait deux la nuit : un collègue était en arrêt maladie et une autre collègue a quitté le service sans être remplacée.

Cette fois-ci, cela ne s'est pas passé comme d'habitude. L'encadrement espérait peut-être que le dévouement du personnel serait sans limite pour pallier les insuffisances. Mais c'était sans compter le fait que de plus en plus de collègues ne veulent plus accepter cette situation. Entre le 27 et le 29 octobre, nous nous sommes réunis à trois reprises, avec la préoccupation que le maximum de collègues des équipes de jour, de l'après-midi et du soir puissent venir. Et à chaque fois nous nous sommes retrouvés à 10, 15, 20 collègues, selon les équipes, pour faire le point sur nos conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et sur les risques qu'encourent les patients restés seuls, sans une présence en salle d'attente, faute de personnel. Ce que nous voulons est clair : l'embauche de huit manipulateurs-radio, de deux agents en permanence l'après-midi, d'un agent pour



l'accueil et d'une secrétaire médicale en équipe du matin.

Comme nous l'avions décidé, nous nous sommes rendus à 16 collègues des trois équipes au CHSCT (Comité d'hygiène et de sécurité/Conditions de travail) qui se tenait le mercredi 29 octobre. Il s'agissait de faire savoir à la direction que nous n'acceptons plus de remplacer le personnel manquant et que nous en avons ras le bol des pannes à répétition parce que le matériel est obsolète. Le CHSCT fut dominé par nos interventions, qui ont cloué le bec aux directeurs. Ceux-ci ont bredouillé des choses floues, ont fait mine de nous écouter, déclarant qu'ils feraient le nécessaire pour régler les problèmes. Le chef du personnel, sans conviction et sans succès, a tenté de nous expliquer que l'on pouvait doubler une fois tous les trois mois. Les embauches, n'en parlons pas, cela ne leur vient même pas à l'esprit. Ayant exprimé ce que nous avions sur le cœur, nous leur avons tourné

les talons, décidés à ne pas en rester là.

Le lendemain, le cadre supérieur du service a voulu tenir une réunion, pour laquelle il ne convoquait que les manipulateurs de l'après-midi. Ensemble, nous avons décidé de ne pas y aller, car pour nous les problèmes concernent toutes les équipes et surtout toutes les catégories de personnel. De même avons-nous refusé un conseil de service, réunion officielle, institutionnalisée, où les cadres blablatent et d'où il ne sort jamais rien. Nous avons rédigé et faisons circuler une pétition pour faire connaître au maximum de personnels que nous réclamons des embauches. Pour l'instant elle a recueilli 200 signatures.

Le 7 novembre, à la surprise de beaucoup d'entre nous, nous apprenions que trois intérimaires manipulateurs-radio arrivaient dans le service jusqu'à la fin décembre. Alors que l'encadrement et la direction nous affirmaient qu'elles ne pou-

vaient en trouver, pour le coup, nous en obtenions trois. La direction a été obligée de réagir en se mettant en contact avec six entreprises d'intérim. Mais pour montrer que nous ne sommes toujours pas satisfaits, le 12 novembre, nous sommes allés à une douzaine demander des comptes au directeur du personnel car, pour beaucoup d'entre nous, l'intérim n'est qu'une solution provisoire et ne règle pas durablement le manque de personnel. Le directeur nous a annoncé qu'une personne allait être embauchée début décembre.

La politique d'économies pèse tous les jours sur nos conditions de travail. Les cadres renoncent même à faire le minimum qui pourrait alléger le travail, c'est-à-dire demander du personnel intérimaire. S'appuyant sur le fait que le budget intérim est lui aussi limité, ils vont au plus facile et, sans scrupule, nous demandent de doubler.

Le fait d'en discuter ensemble nous aide à résister aux pressions pour doubler. Dans l'immédiat, nous avons arrêté de le faire et réussi à forcer la direction à se remuer pour trouver des intérimaires et une embauche.

Nos revendications sont loin d'être satisfaites, mais nous avons fait l'expérience qu'il est possible d'amener la direction à répondre à nos demandes. Le sentiment que cela a payé prédomine et ne peut qu'encourager à continuer dans la même voie.

Correspondant LO

• Logements sociaux

De Robien n'a pas de quoi se vanter



Le ministre du Logement, de Robien, fanfaronne : le budget 2004 devrait permettre de financer 80 000 logements sociaux locatifs. Un record depuis 1994, dit-il.

Avec un budget qui diminue de 8,6 %, cela paraît surprenant.

Sauf qu'il y a un monde entre les affirmations de de Robien et la réalité ! D'abord parce qu'avec les destructions de tours et de barres HLM programmées, dans le cadre des opérations de réhabilitation de certains quartiers, le bilan est beaucoup moins flatteur en termes de logements disponibles.

De plus, de Robien fait entrer dans ses statistiques le financement de logements acquis dans le cadre d'un dispositif qui porte son nom et qui vise, grâce à des allègements fiscaux, à inciter les particuliers à investir dans des logements en vue de leur location. Ces logements n'ont pourtant pas grand-chose à voir avec des logements sociaux, puisqu'il s'agit de logements dits intermédiaires, dont les loyers – 18 euros le mètre carré en région parisienne, 12,50 euros dans les grandes villes de province – sont plus proches des prix pratiqués dans le secteur privé que dans le secteur des HLM. Or le ministre du Logement espère lui-même que 50 000 logements répondant à ces critères pourront être financés en 2004.

C'est dire qu'il reste peu de place pour la construction de logements destinés à la fraction la plus pauvre de la population et qu'à ce rythme-là ses besoins ne sont pas près d'être satisfaits.

• Centre de tri JJ Bosc - Bordeaux

Les postiers ne se laissent pas faire

La direction du centre de tri postal JJ Bosc à Bordeaux a mis le feu aux poudres en publiant une note de service restrictive sur les remplacements entre agents et sur l'utilisation des heures qui sont sur nos comptes. Quand nous travaillons les dimanches ou jours fériés, nous sommes crédités sur ces comptes d'un certain nombre d'heures dites de repos compensateurs (RC). Tant sur les remplacements que sur les RC, les travailleurs du centre ont pris cette note comme une tentative de la direction de s'ingérer dans l'organisation de leur vie.

Les postiers refusent que la direction décide à leur place !

En réaction à cette note, il y a d'abord eu des prises de parole dans les brigades de nuit qui ont rassemblé chacune jusqu'à une centaine de travailleurs, c'est-à-dire la quasi-totalité de l'effectif présent. Lors de la première prise de parole pour la brigade C, nous sommes allés devant

l'entrée brûler quelques palettes, puis en salle de tri automatique où les machines se sont arrêtées. Nous nous sommes donné rendez-vous quelques jours plus tard, le 4 novembre, à une audience des syndicats par la direction pour lui montrer directement ce que nous pensions de sa note de service. Nous étions 70 massés dans le couloir et, au bout de deux heures, elle a accepté de revoir sa copie... ce que nous attendons toujours.

Parallèlement à cela, la direction du centre organise le rapatriement du tri du courrier des départements de la Dordogne, des Landes et du Lot-et-Garonne sur le centre de Bordeaux. Elle le fait en supprimant les emplois des centres de tri de ces départements et, en même temps, en supprimant des emplois sur le centre de Bordeaux même. C'est déjà le cas pour deux emplois dans chacune des deux brigades de nuit. Et elle continue encore à accroître notre charge de travail, en faisant aussi trier main-

tenant le courrier par la tournée des facteurs, ce qui va contribuer à supprimer des emplois dans les bureaux de poste.

En brigade 0 heure-6 h 24, les collègues ont revendiqué une troisième personne pour travailler sur chacune des machines de tri automatique. Avec l'augmentation du trafic courrier sur le centre et avec le tri des facteurs, le travail sur les machines est devenu beaucoup plus dur.

Dans une autre brigade, en 17 heures - 24 heures, nous avons revendiqué deux emplois supplémentaires sur le quai qui réceptionne les camions. Le centre étant devenu une plateforme de transit régional, le travail est devenu physiquement beaucoup plus pénible. La quasi-totalité de la brigade a fait un jour de grève le 14 pour appuyer sa revendication. Pour l'instant, la réponse de la direction du centre n'est pas à la hauteur : elle propose des fractions de vacances supplémentaires sur le quai, c'est-à-dire rien de

vraiment consistant.

Ce que les collègues ont fait dans cette brigade, nous sommes de plus en plus nombreux à penser qu'il faudra le faire tous ensemble au moins à l'échelle du centre.

Des économies de fonctionnement que l'on paie cher

Non seulement toute la réorganisation du tri se fait en supprimant des emplois, mais elle se fait aussi dans un centre plus que vétuste. Le 17 octobre, un travailleur du centre a été la victime d'un accident en tombant dans la fosse d'un monte-charge en panne et sur lequel intervenait un technicien. L'entretien de ces monte-charges, qui ont 25 ans d'âge, est depuis quelque temps soustrait par souci d'économie et la société qui intervient n'envoie souvent qu'un seul technicien. Quand cela se faisait en interne, il y en avait toujours deux, un au premier étage et un au rez-de-chaussée, pour un maximum de

sécurité. Peu de temps auparavant, nous avions appris que la direction du centre était en train d'économiser 70 000 euros sur le budget de fonctionnement.

Dans les AG la responsabilité de la direction a été largement dénoncée par les travailleurs. Celle-ci a pourtant essayé de se dédouaner en chargeant la société sous-traitante. Mais elle reconnaît implicitement sa responsabilité en demandant maintenant un deuxième technicien, quitte à envoyer un de ses cadres pour faire office de second. Le technicien le mieux payé du monde !

Depuis donc quelques semaines, les mauvais coups de la direction ne passent plus si facilement. Nous savons que si nous la laissons faire, nous serons de moins en moins nombreux à trier toujours plus de courrier, dans des conditions toujours plus pénibles. Alors non !

Correspondant LO

• Handicapés

Double handicap dans une société qui ne fait pas de cadeaux

La SNCF est poursuivie par une association d'handicapés pour n'avoir pas assuré dans des conditions normales le transport de trois voyageurs en fauteuils roulants. Mais l'audience n'a pu se tenir dans la salle prévue, celle-ci n'étant pas accessible aux handicapés plaignants. Ailleurs, une avocate porte plainte parce qu'elle « éprouve les plus grandes difficultés à exercer sa profession parce que les tribunaux du Pas-de-Calais dont elle dépend sont inaccessibles ».

De tels faits pourraient être cités par milliers. Ils sont révélateurs des énormes difficultés que doivent affronter toutes les personnes qui, handicapées, tentent de continuer à vivre une vie normale, en ne restant pas cloîtrées chez elles.

Elles sont des centaines de milliers à avoir une mobilité réduite et à devoir se déplacer en fauteuil roulant. En 1975, une grande loi a bien été votée visant à l'intégration des handicapés, adultes et jeunes, dans la société. Mais près de trente ans plus tard, les objectifs de cette loi sont loin d'avoir été

atteints, et une partie des obligations prévues, en matière d'accessibilité et d'intégration en particulier, ne sont toujours pas respectées.

Un récent rapport du Sénat le reconnaît : il évoque « l'inaccessibilité au quotidien », ou la « mise en œuvre laborieuse » des principes de la loi de 1975. Selon ce rapport, on a privilégié « des solutions dilatoires fondées sur la création de multiples structures de réflexion et de proposition, sur l'élaboration de « codes de bonne conduite »

dépourvue de portée normative ou sur des mesures incitatives dénuées d'efficacité et à la logique incertaine » !

Une fois traduit ce verbiage, on comprend que l'État parle beaucoup en la matière, mais qu'il agit moins.

Le rapport ajoute : « S'agissant des transports, le bilan est également bien sombre ». Il évoque le « retard considérable » en matière d'accessibilité. Il est vrai que 25 ans après la loi, seuls 2500 bus de la RATP sur 4400 sont actuellement accessibles, et

ils ne sont que 1000 sur près de 4000 à l'être dans le reste de l'Ile-de-France. Quant à la SNCF, il faut prévoir une distance maximale de... 50 km environ entre deux gares accessibles aux handicapés.

Pour ce qui est de la voirie, si une loi de 1991 pose le principe de son accessibilité aux personnes handicapées, toujours selon ce rapport, « force est de déplorer, sa très inégale et très imparfaite application ».

La loi de 1975 prévoyait également l'intégration des enfants et des adolescents en milieu scolaire. Elle indiquait que « les installations ouvertes au public, notamment les locaux scolaires, universitaires et de formation, doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles aux personnes handicapées ». Sur ce plan également, ce texte est bien loin d'être appliqué.

Que ce soit pour les adultes ou pour les plus jeunes, de telles installations adaptées sont nécessaires. Mais ce n'est pas le seul problème. Celui des effectifs d'accompagnement se pose également.

Les améliorations pour cette

intégration des handicapés demanderaient des moyens importants. S'il y a eu du mieux en la matière, on est encore loin du compte. Alors se payer régulièrement de mots et de bonnes intentions sur le sujet coûte moins que de mettre les moyens nécessaires pour changer les choses y compris dans des domaines où il n'y aurait pas besoin de travaux considérables. Ainsi, malgré une loi qui date de 1987, et qui oblige les entreprises de plus de 20 salariés à employer des handicapés à hauteur de 6 % de leurs effectifs, ce chiffre est loin d'être atteint dans le secteur public, et c'est beaucoup moins encore dans le secteur privé. Et si on estime le nombre de personnes concernées à 5 millions en France, elles sont 232 000 au chômage.

Aider les plus faibles, les plus vulnérables, ou ceux qui doivent affronter des difficultés plus importantes n'est pas vraiment la priorité des gouvernants.

Michel ROCCO



Manifestation de handicapés en septembre 2000. Pas grand-chose de changé depuis.

• Euro Disney

Où sont passés les milliards versés par l'État ?

« Dès l'ouverture du parc, c'est cinq milliards d'excédents de devises qui viendront conforter la balance française », déclarait Michel Giraud, président du Conseil régional d'Ile-de-France, en 1987, au moment où Euro Disney implantait son premier parc d'attraction à Marne-la-Vallée, en banlieue parisienne.

Le moins qu'on puisse dire, quinze ans après l'ouverture du premier parc, c'est que les résultats sont loin des espérances. Aujourd'hui, Euro Disney est en perte de vitesse. La société reconnaît un déficit de 56 millions d'euros cette année, s'ajoutant aux 33 millions de l'année précédente. Pour son PDG, ces mauvais résultats s'expliqueraient par « une conjonction exceptionnelle de facteurs négatifs : 2003 a été particulièrement difficile pour les industries du tourisme, à cause de la guerre du Golfe, du contexte économique, des menaces terroristes ou encore du SRAS », sans oublier, bien sûr, « les arrêts de travail et grèves en France » au printemps dernier. La liste des phénomènes justifiant le recul est longue (il n'y manque plus

que le raton-laveur !) et semble satisfaire les banques, auprès desquelles Euro Disney est endetté et qui lui accordent un sursis de quatre mois pour rembourser ses prêts.

Une des raisons cependant qui pourrait expliquer la baisse de fréquentation (12,4 millions de visiteurs contre 13,1 l'année précédente) reste quand même le prix : 39 euros l'entrée pour un adulte pour chaque parc (« Le Royaume magique » et « Walt Disney Studios »), alors que le second comprend trois fois moins d'attractions. Et les dépenses ne se limitent pas au ticket d'entrée : il faut bien se nourrir et, si l'on veut y dormir, payer entre 58 et 115 euros la nuit d'hôtel par personne (et on est obligé d'y passer au moins deux nuits !). Comme en général on y va en famille, il faut donc multiplier par quatre ou cinq les sommes déboursées. C'est dire que, pour un salarié n'ayant qu'un petit budget, la sortie à Euro Disney reste l'exception. Et le « contexte économique » ne s'améliorant pas, pour reprendre les termes de son PDG, les clients risquent de se faire encore plus rares.

En 1987, le gouvernement



Assemblée de - petits - actionnaires. Les gros, eux, savent parfaitement où sont passés les subventions : dans leurs caisses !

GAMMA

socialiste n'avait pourtant ménagé ni ses efforts, ni ses deniers, pour obtenir que Disney s'implante en région parisienne. A travers la Caisse des Dépôts et Consignations, il a prêté 4 milliards de francs en 1987, auxquels se sont ajoutés 2,5 milliards en 1999, en même temps que le taux des intérêts baissait, passant de 7,85 à 5,15 %. Mais, surtout, il a pris à sa charge toutes les infrastructures routières et ferroviaires : création de deux gares, une RER, l'autre TGV, une liaison Eurostar, un boulevard circulaire, un échangeur autoroutier, etc., d'un coût s'élevant à

500 millions d'euros. A cet investissement initial s'est ajoutée une somme de 150 millions d'euros lors de l'ouverture du second parc en 1999, pour la construction d'une seconde gare RER, et maintenant, le ministre des Transports, de Robien, promet une rallonge de 100 millions pour le développement d'une zone urbaine autour d'Euro Disney, en affirmant que cela permettrait de créer 1 500 emplois par an pendant sept ans.

Mais, au vu des pertes qui s'accumulent, rien ne dit déjà que les quelque 12 000 salariés d'Euro Disney pourront

conserver leur emploi. Il y a quatre ans, la société avait procédé à 950 licenciements et, si aucun « plan social » n'est pour l'instant annoncé, il n'en reste pas moins, selon un délégué syndical, que « tous les employés qui partent d'eux-mêmes ne sont pas remplacés et tous les services sont en sous-effectif ».

Les sommes énormes déposées par l'État français se sont traduites par des profits pour la Walt Disney Company qui contrôle Euro Disney. Mais ce n'est pas elle qui paiera les pertes : ce sera le budget de l'État et les salariés d'Euro Disney mis à la porte.

Marianne LAMIRAL

• Futuroscope

La valse des fonds publics

Bel exemple de parc de loisirs où l'argent public sert des intérêts privés : le Futuroscope, près de Poitiers.

Le projet est lancé en 1983 et pendant quinze ans, rapporte la Chambre régionale des comptes de Poitou-Charente, « le département a consacré 48 % de ses investissements au parc du Futuroscope propre-

ment dit », soit 1,7 milliard de francs.

En novembre 2000, une fois les grands travaux payés et le Futuroscope « rentabilisé », sa gestion est cédée à un prix d'ami au groupe Amaury, propriétaire du Parisien et de l'Equipe : la concession, estimée à 1 milliard de francs, fut ramenée à 277 millions, et la

redevance versée au département, de 36 millions de francs, est minorée de moitié.

Mais sous prétexte que la fréquentation diminue régulièrement, (passant de 2,3 millions de visiteurs en 2000 à 1,7 en 2002), Amaury se plaint que les pertes s'accumulent : en même temps qu'il se débarrasse de 300 salariés en cédant

leurs secteurs à des sous-traitants, il quémante des aides au Conseil général, qui les lui accorde fin 2001 : la redevance est divisée par deux, et il obtient 15 millions de subventions pour faire une campagne de promotion.

Comme, malgré toutes les aides, le parc n'est toujours pas rentable, Amaury passe la main.

En septembre 2002, le Conseil général de la Vienne en a repris la gestion au travers d'une société d'économie mixte. Pour « redresser » le Futuroscope, elle a investi jusqu'à présent 47,5 millions d'euros.

Pour le céder une fois encore au privé, quand il sera de nouveau rentabilisé grâce aux fonds publics ?

• Région Nord-Pas-de-Calais

Gel des crédits d'État

La commission transports du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais du 6 novembre a fait le point de l'avancement du contrat de plan État-Région dans les domaines routiers et ferroviaires. Pour les routes, l'État n'a versé en 2002 et 2003 que 36 millions des 46 annoncés. A cette allure, il faudra huit

ou neuf ans contre six pour réaliser le plan. Voilà qui éclaire singulièrement les objectifs de « sécurité routière » proclamés par le gouvernement.

Quant au ferroviaire, c'est bien pire : seuls 7,7 millions d'euros de crédits d'État étaient prévus en 2003 mais 3,3

millions ont été gelés. Dans ces conditions personne n'est capable de dire si les travaux d'amélioration du réseau ferré seront même menés à bien.

Pendant ce temps, le gouvernement prétend que c'est pour promouvoir le transport par rail qu'il augmente le gasole de 3 centimes d'euros...

• Total ne vient pas aux éoliennes par hasard

Vendredi 14 novembre, à Mardyck, près de Dunkerque, Total a inauguré cinq éoliennes géantes. Le trust pétrolier ne prend guère de risques puisque l'État s'est engagé à ce qu'EDF lui achète l'électricité produite (conformément à des tarifs avantageux pour tous les producteurs d'électricité éolienne) à

un prix double du marché pendant cinq ans, et selon un tarif décroissant les dix années suivantes. Et Total revendique déjà le maintien de ces conditions lucratives bien plus longtemps.

Plus le vent soufflera et plus les usagers paieront pour le pollueur de l'Erika et le criminel d'AZF !